

# JOURNAL

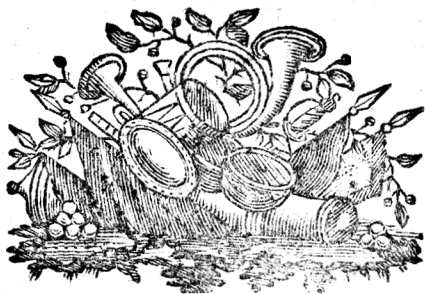
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. FEVRIER

1781.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER

1781.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Traité des nerfs & de leurs maladies. Par Mr. Tissot. A Paris, chez Didot, à Liege chez Lemarié 1780. 4 vol. in-12. 7 liv. broch. 10 l. rel.*

LE nom de M<sup>r</sup>. Tissot suffit pour prévenir le public en faveur de cet ouvrage, mais la matière est par elle-même de nature à le rendre très-intéressant. Il suffit de savoir de quelle importance sont les nerfs dans la constitution du corps humain pour comprendre l'utilité d'un traité qui embrasse cet objet.

<sup>66</sup> Les nerfs sont des cordons blanchâtres

„ très-sensibles qui naissent de la base du  
 „ cerveau & de la moëlle de l'épine, qui  
 „ se répandent en se divisant toujours en plus  
 „ petits cordons, vont se distribuer dans  
 „ tout le corps, & sont les organes du  
 „ sentiment & du mouvement „. Cette no-  
 tion des nerfs fait assez connoître quelle mul-  
 titude, quelle variété de maladies ils peuvent  
 occasionner, & combien il est important que  
 le système en soit développé avec intelli-  
 gence & présenté dans tout le jour dont  
 un objet de cette nature est susceptible.  
 M<sup>r</sup>. Tissot applique très-ingénieusement à  
 cette matière ces mots d'Horace qui font l'é-  
 pigraphe de son livre :

*Tantum series juncturaque pollet ! a. p.*

La même notion des nerfs fait conclure que  
 dans tous les tems il y a eu des infirmités diver-  
 ses occasionnées par le dérangement de ces fila-  
 mens subtils. Car s'il est impossible que les rap-  
 ports des nerfs avec la constitution générale du  
 corps humain ait pu cesser un instant; il l'est éga-  
 lement, qu'il n'y ait pas eu des inconvéniens  
 dans le désordre survenu, par des causes iné-  
 vitables, dans l'énorme multitude des nerfs.  
 Mais ces inconvéniens ont-ils toujours été  
 aussi fréquens qu'ils le sont aujourd'hui ? Il  
 paroît bien certain que non. “ Leurs mala-  
 „ dies ont pu exister de tout tems, & exif-  
 „ toient sans doute déjà à l'époque où les  
 „ médecins ont commencé à observer, &  
 „ à écrire leurs observations ; mais elles  
 „ étoient sûrement beaucoup moins fréquen-  
 „ tes qu'elles ne le sont aujourd'hui ; &

„ cela par deux raisons : l'une c'est que les  
 „ hommes étoient en général plus robustes  
 „ & plus rarement malades , il y avoit moins  
 „ de maladies de toute espece ; l'autre c'est  
 „ que les causes qui produisent plus particu-  
 „ lierement les maladies des nerfs , se sont  
 „ multipliées dans une plus grande propor-  
 „ tion , depuis un certain tems , que les  
 „ autres causes générales de maladies , dont  
 „ quelques-unes paroissent même diminuer (a) ;  
 „ ainsi ces maladies sont devenues plus fré-  
 „ quentes , dans une proportion beaucoup  
 „ plus considérable que les autres , & je  
 „ ne crains pas de dire que si elles étoient  
 „ autrefois les plus rares , elles sont aujour-  
 „ d'hui les plus fréquentes , sur-tout dans  
 „ les villes „.

A la multitude des maladies des nerfs se  
 joint une autre calamité , également inquié-  
 tante ; c'est le peu de connoissance que les  
 médecins même les plus célèbres ont de leur  
 nature & des remedes qu'il faut leur opposer.  
 On ne les connoit guere que par des symp-  
 tômes

---

(a) Entre les maladies qui au commencement  
 de ce siècle diminuoient à vue d'œil , il faut  
 placer incontestablement la petite-vérole. De-  
 puis ( 1670 ) jusqu'en 1720 elle s'étoit singu-  
 lierement affoiblie. ( voyez les tables insérées  
 dans le J. du 15 Mai 1775. p. 717 ) Les médecins  
 éclairés ne doutoient pas qu'elle n'eût bientôt  
 le sort de la lépre & du mal des ardens , lors-  
 que le charlatanisme de l'inoculation vint ren-  
 forcer & propager ce genre de peste de la  
 maniere la plus allarmante. 15 Nov. 1780. p.  
 467. & autres J. *ibid.*

tômes presque toujours incertains , & si prodigieusement variés qu'il n'est guere possible de prononcer sur ces sortes de maladies avec quelque sécurité. " Il y a , dit M<sup>r</sup>. Tiffot , une difficulté à les reconnoître qui n'existe point pour la plûpart des autres. Il est aisé de dire que l'ésquinancie est une maladie de la gorge , l'asthme une maladie du poumon , la dyffenterie une maladie des intestins ; mais il n'est pas aussi facile de décider que les pleurs d'une femme vaporeuse qui ne se plaint que d'avoir le cou ferré par une boule qui est montée de son bas-ventre , & qui l'étouffe , ou que les fraieurs & les angoisses d'un homme hypocondre font des maux de nerfs , & le coup-d'œil le plus perçant & le plus observateur ne suffit point pour découvrir d'abord que l'épilepsie la plus forte est une maladie du même genre que ce dérangement qui verdit les excréments de l'enfant quelques jours après sa naissance , & qui souvent ne se manifeste par aucun autre symptôme , ou que ce léger malaise , qui fait rendre une quantité excessive d'urine aqueuse ; & il n'a pas été naturel de penser d'abord que la même cause qui bouleversoit toute la machine par la violence de l'action qu'elle lui faisoit éprouver , pouvoit se manifester par la perte absolue du sentiment ,,

M<sup>r</sup>. Tiffot traite d'abord des nerfs en général , ensuite de divers nerfs en particulier , sur-tout de ceux dont l'influence sur l'état du

corps est plus importante & plus marquée. Il expose les causes physiques d'où dérivent les maux de nerfs, & développe par un très-grand détail les causes morales qui provoquent les mêmes maux, & cela d'une manière souvent plus efficace & plus terrible que les causes physiques. Dans les chapitres suivans il caractérise ces maladies autant qu'elles peuvent l'être, & fait l'énumération de toutes les especes qui semblent appartenir à cette classe des souffrances de la pauvre humanité. Par tout on reconnoit le sage auteur de *l'Avis au peuple*, de *l'Onanisme* &c ; mais on jugera peut-être qu'il ne paroît pas exactement sous les mêmes traits, quoique toujours reconnoissable. Soit que l'âge & les travaux du célèbre médecin, aient affoibli les avantages de sa manière d'écrire, soit qu'un excès de célébrité les lui ait fait négliger ; on ne peut s'empêcher de sentir de l'obscurité, de l'embaras, du désordre dans le *Traité des nerfs*, & je crois pouvoir ajouter, des longueurs, des répétitions, & quelques fois tant soit peu de verbiage, un ton d'érudition sèche & désagréable, des observations romanesques & plus recherchées que praticables. Ce pinceau qui faisoit des digressions si heureuses sur les effets du vice & de la vertu, qui nuançoit d'une manière si délicate & si vraie le tableau d'une bonne conduite avec celui d'une bonne constitution, a perdu ses couleurs. Le chapitre des causes morales n'est qu'un assemblage de lieux communs sur la crainte, la

colere , le désir &c ; tout cela est traité d'une manière vague , foible & très-commune. Quel fond d'une riche & lumineuse théorie ne présentait point à l'auteur le luxe effréné du siècle ; l'oubli de toutes les maximes de tempérance , de modération , de sobriété ; l'extinction totale des mœurs ; le triomphe des plus brutales passions dans tous les genres , qui marche toujours à la suite de la fausse philosophie , & s'éleve sur la ruine des corps , après avoir subjugué & dégradé les esprits !

---

*Stances sur la mort de Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , &c. &c. &c. A Mons , chez Hoyois , Imprimeur - Libraire , rue de la Clef.*

“ **T**ous ceux qui meurent , dit un orateur célèbre , sont honorés par des larmes : l'ami est pleuré par son ami ; l'époux est pleuré par l'épouse , le pere de famille par ses enfans ; un grand homme est pleuré par le genre humain „. Jamais la mort ne frappa de victime qui fit couler plus de larmes , qui produisit un deuil plus général , que l'auguste Marie-Thérèse. Toutes les nations de l'Europe , les anciens ennemis de sa Maison comme ses propres sujets , les peuples barbares qui habitent les frontieres de son empire , tous ont jetté un même cri de douleur.

*Chorus æqualis Driadum clamore supremo*



*Implerunt montes. Flerunt Rhodopeiæ arces,  
Altaque Pangæa, & Rhesi mavorita tellus.*

4. Georg.

Les Belges, dont l'affliction profonde causée par la mort d'un Prince chéri n'avoit pû être encore affoiblie par le tems, ont dû ressentir plus vivement que les autres peuples de la domination autrichienne, le coup terrible qui leur enleva cette bonne Souveraine.

Nos pleurs couloient encore, pour un Prince  
adoré,  
Jour fatal ! jour rempli d'amertume & d'allarmes !  
Tu plonges dans nos cœurs un trait plus acéré.  
Rien ne pourra tarir la source de nos larmes.

Le poète après quelques réflexions générales sur la mort des grands, s'arrête sur les traits les plus propres à justifier les regrets que produit celle de Marie-Thérèse. Il rappelle sur-tout la force & la sagesse que l'auguste Princesse opposa au commencement d'un regne mal affermi, à des malheurs multipliés, à des ennemis nombreux & puissans ; les fruits précieux de sa charité ; la magnanimité avec laquelle elle envisagea les approches de la dissolution. Une digression sur les vertus de son auguste Fils, découvre dans l'aurore de son regne des motifs de consolation, & puise dans le sein de l'avenir des moyens de raffermir les cœurs.

Rappelez-vous ces tems de discorde & d'effroi  
Où vingt peuples ligués lui disputoient son Trône :  
Elle fut déployer l'ame du plus grand Roi,  
Quand déjà sur son front chancelloit sa couronne.

Dans la plus juste guerre elle vit à regret ,  
 Le sang de ses sujets couler pour sa défense ;  
 Et ces lauriers vainqueurs , que leur main mois-  
 sonnoit ,  
 Arrosés de ses pleurs , étoient leur récompense.

Le Ciel enfin , le Ciel lui permit de fermer  
 De ses états sanglants la blessure profonde ,  
 Et ses fiers ennemis apprirent à l'aimer ,  
 En voyant qu'elle étoit les délices du monde.

Ses ministres toujours honorèrent son choix ;  
 On les vit , animés du feu de son génie ,  
 De l'humanité seule interroger les loix ,  
 Tout respiroit en eux l'amour de la patrie....

Ses mains du malheureux ont soulagé les maux ;  
 Du bonheur de son peuple elle faisoit sa gloire ;  
 La paix , la douce paix fille de ses travaux ,  
 De l'olive sacrée ornera sa mémoire.

Son regne fortuné fut le vrai siècle d'or ,  
 La terre n'en vit point en vertus plus fertile ;  
 Quand l'incrédulité partout prenoit l'effor ,  
 De la religion sa cour étoit l'azile.

L'Empire fleurissoit sous d'équitables loix ,  
 Le Trône des Césars s'est ennobli par elle.  
 Les talens & les arts accouroient à sa voix ;  
 Sa vie aux Souverains doit servir de modele.

Sa grande ame paroît avec tout son éclat ,  
 Dans cet instant cruel , qui termine sa vie ;  
 Elle meurt en tenant le timon de l'état ;  
 Sa gloire & ses vertus au tombeau l'ont suivie ,

C'est-là qu'on reconnoit le Héros , le Chrétien :  
 La mort n'ébranle point son généreux courage ,  
 Et la religion qui lui sert de soutien ,  
 Vient lui semer de fleurs ce terrible passage.

Esprits forts , possédés du démon de l'orgueil ,  
 Vous vous parez du nom de la philosophie ;  
 Mais qu'à vos yeux mourants s'entrouvre le  
 cercueil ,  
 Votre vaine sagesse est changée en folie.

La grace vous cherchoit , elle vous fuit alors ;  
 Vous redoutez trop tard la justice sévère

De ce Dieu qui vous livre aux plus affreux  
remords,  
Et vous mourez marqués du sceau de sa colere.

Grande pendant sa vie, & grande dans sa mort,  
Thérèse à l'univers paroît toujours la même :  
Son trépas est la paix, où le Sage s'endort,  
Et son ame s'envole au sein du Dieu qu'elle  
aime....

Joseph de ses leçons a recueilli le fruit,  
Thérèse lui transmet ses vertus, sa puissance,  
Au grand art de regner par son exemple instruit;  
Ses mains cultiveront la paix & l'abondance.

Oui, sur lui désormais est fondé notre espoir,  
Lui seul pourra sécher les pleurs de la patrie;  
Dans son cœur paternel il a lu le devoir,  
Qu'un sceptre impose à ceux à qui Dieu le confie.

Il unit les vertus des deux premiers Césars;  
Sa politique habile égale sa vaillance,  
Auguste dans la paix, Jule au sein des hazards,  
Tel on peut aujourd'hui le peindre par avance.

En découvrant dans ces vers de l'aïfance,  
des idées vraies & fortes, exprimées avec dignité,  
on y observera quelques incorrections  
inévitables dans des ouvrages qui sont le  
fruit de circonstances subites & imprévues,  
& aux-quels le tems ne permet pas de don-  
ner tous les avantages d'une correction séve-  
re. Les chûtes en général ne répondent pas  
à la vivacité des débuts, elles ont quelques  
fois un caractère de foiblesse, qui trompe le  
lecteur & semble rabattre l'esprit au moment  
où il se prépare à s'élever le plus.

On m'a communiqué d'autres pieces fugi-  
tives du même auteur (M<sup>r</sup>. l'abbé Delobel);  
entr'autres une en vers adressée à un illustre  
prélat, distingué par ses lumieres & ses ver-  
tus pastorales \*; une autre à Mgr. l'Archiduc

\* M<sup>gr</sup>.  
l'arch. duc  
de Cambrai.

duc Maximilien lors de son passage par Mons. Mais la date de ces ouvrages étant déjà un peu ancienne, & ne pouvant d'ailleurs donner place dans le Journal à des pièces fugitives, parce que cela me conduiroit à des détails infinis; je me contenterai de transcrire ce morceau d'une traduction du second livre de l'Enéide, dont l'auteur a fait imprimer un essai il y a quelques années, & où l'on trouve une versification coulante unie à l'attention de rendre fidèlement l'original.

*Infandum  
Regina ju-  
bes &c.*

Reine, vous désirez, sensible à nos malheurs,  
Que rappelant ici le sujet de mes pleurs,  
Je raconte comment le Grec impitoyable  
A détruit d'Ilion l'empire redoutable.

J'ai vu, j'éprouve encore ces destins rigou-  
reux;

Le Dolope, artisan de ce désastre affreux,  
Au sein de ses foyers, dans la paix, loin des  
armes,

Pourroit-il s'empêcher de répandre des larmes,  
En traçant à ses fils ces tableaux meurtriers?

Dans les airs, de la nuit les humides cour-  
siers

Achevent lentement leur paisible carrière,  
Morphée étend ses loix sur la nature entière;

Mais, puisque vous aimez, mêlant vos pleurs  
aux miens,

Connoître les destins des malheureux Troïens,  
Et nos derniers efforts, & cette nuit funeste,

Où d'un peuple s'échappe à peine un foible  
reste;

Bien que mon cœur frémissé à ce seul souvenir,  
Vous l'avez commandé, je dois vous obéir.

Le Grec depuis dix ans autour de nos mu-  
railles,

Repoussé par le fort & le Dieu des batailles,  
Bâtit, savant dans l'art, où l'instruisit Pallas,

Un cheval monstrueux, égal au mont Atlas.

Les chênes, les sapins de la forêt d'Emisse  
 Se virent transformés en ce vaste édifice :  
 Il feint que c'est un vœu pour son heureux

retour,  
 Et le bruit s'en répand dans les lieux d'alentour.  
 Des chefs les plus vaillants qu'enfanta l'Étolie,  
 Cette immense machine en secret est remplie ;  
 Mille guerriers choisis y montant avec eux  
 Se pressent à l'envi dans ses flancs ténébreux.

Au rivage opposé, sur la mer écumeuse,  
 S'éleve Tenedos, île autrefois fameuse,  
 Mais déserte depuis, & fatale au nocher,  
 C'est là que retirés les Grecs vont se cacher :  
 Nous croïons que les vents les portent à  
 Mycène ;

Troye enfin se voit libre. A l'instant dans la  
 plaine,  
 Tout un peuple, à grands flots, précipite ses  
 pas ;

On contemple ces lieux fameux par cent  
 combats ;

Ici le fier Achille avoit dressé sa tente ;  
 Là, de feux entouré, Vulcain vainquit le  
 Xante ;

Là, d'un trait Diomede osa blesser Venus ;  
 Plus loin fut égorgé l'infortuné Rhéfus ;  
 Les Grecs jusqu'en ces tours portèrent le car-  
 nage,

Et leurs mille vaisseaux couronnoient ce rivage :  
 Mais nos yeux s'arrêtoient avec étonnement,  
 Sur ce hardi Colosse, insigne monument

Qu'à Minerve éleva l'artifice & la feinte.  
 Thimetes le premier veut que dans son enceinte,  
 Que Pergame en ses murs place ce don divin ;  
 Soit qu'ainsi d'Iliion l'ordonnât le dessein,  
 Soit que ce citoïen eût trahi sa patrie.

Mais Capys qu'inspiroit un plus heureux  
 génie,

Veut que ce don suspect soit traîné dans les  
 flots,

Ou qu'on livre à Vulcain ces immenses ca-  
 chots,

Ou que le fer fondant ces cavernes trompeuses,  
 Nous découvre des Grecs les trames odieuses.

Historia doctrinæ de vero Deo omnium auctore atque rectore, conscripta a Chr. Meiners. *Histoire de la doctrine touchant le vrai Dieu, auteur & gouverneur de toutes choses, par Mr. Meiners.* A Lemgo, 1780.

**M**R. Meiners avoit écrit cette dissertation pour concourir au prix proposé par Messieurs les professeurs de l'université de Leyde, administrateurs du legs de Stolp; mais son éloquence s'étant trouvée excessivement loquace & n'ayant pû se renfermer dans l'espace de 45 pages limité par les professeurs-juges, il a pris le parti de ne pas l'envoier au concours, & je trouve qu'il a bien fait; je trouve à la vérité aussi qu'il a mal fait. De sorte que je ne fais trop à quoi m'en tenir à ce sujet.

1°. M<sup>r</sup>. Meiners a bien fait. Indépendamment de l'excessive abondance de réflexions de tous les genres, de ce luxe d'érudition qui sur une question très-simple engendre un gros volume; il a contre lui une raison parfaitement exclusive. Il n'a pas saisi le fond de la question. Il confond la notion du vrai Dieu avec celle d'un Dieu unique; & en déterminant les moyens de connoître le vrai Dieu, l'étendue & l'âge de cette connoissance chez divers peuples de l'antiquité, il croit avoir également terminé

terminé tout cela à l'égard d'un Dieu unique. A dire le vrai, ces deux notions sont étroitement unies; je consens même qu'on les regarde comme n'en faisant qu'une. Mais ce n'est pas mon jugement qu'il faut considérer ici, c'est celui des professeurs de Leyde. Or ces Messieurs sont bien sûrs qu'il peut y avoir *plusieurs vrais Dieux*, & que quand il seroit mille fois démontré que cet univers n'a qu'un seul Dieu, rien n'empêcheroit de croire, qu'il y a *plusieurs univers dont chacun a son Dieu* \*. Telle est la doctrine de M<sup>r</sup>. Wittenbach, solennellement approuvée & couronnée par les savans exécuteurs du testament de M<sup>r</sup>. Stolp (a). Que M<sup>r</sup>. Meiners considère après cela, comment eût été accueilli à Leyde un ouvrage où l'unité de Dieu est confondue avec la vérité ou la réalité de son existence.

2°. M<sup>r</sup>. Meiners a mal fait. Quoique sa dissertation passât les bornes d'un honnête laconisme, & qu'il ait mal fait le sens du programme académique, il étoit fondé à concevoir les plus grandes espérances d'un couronnement glorieux. J'ose assurer que tous les concurrens, excepté peut-être M<sup>r</sup>. W, se

\* 1. Octobre  
1780. p.  
171.

---

(a) Pour se mettre au fait du goût & de la philosophie de ces Messieurs, il faut se donner la peine de lire les observations inférées dans le Journ. du 1 Octobre 1780. p. 165. On les trouve aussi à la fin de la dissertation latine que j'ai publiée, il y a 4 mois, & dont j'ai fait distribuer un exemplaire à chaque professeur.

fussent vus dans le cas de faire hommage la logique, à l'éloquence victorieuse de M<sup>r</sup>. Meiners. Et cela pourquoi ? Parce que personne n'a traité le sujet d'une manière plus analogue, plus parfaitement assortie aux principes de Mrs. les juges. M<sup>r</sup>. W. assure, & prouve à sa façon, qu'il est impossible de démontrer qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; & dans le moment il entend les consolantes paroles : *dignus, dignus es intrare*. M<sup>r</sup>. Meiners montre beaucoup de zèle contre les gens qui regardent la connoissance de Dieu comme facile ; il se met peu en peine du témoignage formel de l'Écriture qui assure qu'il est aussi aisé de connoître le Maître de l'univers, que d'appercevoir la beauté & l'utilité de ses ouvrages (a) ; il regarde avec pitié, J. J. Rousseau qui a eu la bonacité de croire que Dieu étoit visible dans tous ses ouvrages (b) ; il s'éleve contre

---

(a) *Si enim tantum potuerunt scire ut possent aestimare seculum, quomodo hujus dominum non facilius invenerunt? Etenim cum in operibus illius conversentur, inquirunt, & persuasum habent, quoniam bona sunt quæ videntur.* Sap. 13.

(b) "Où voyez-vous exister cet Être si puissant, ce Dieu ? m'allez vous dire. Non-seulement dans les cieus qui roulent sur nos têtes, dans l'astre qui nous éclaire ; non-seulement dans moi-même, mais dans la brebis qui pâit, dans l'oiseau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent. . . . Je n'ai pas besoin qu'on m'enseigne son culte, il m'est dicté par la nature elle-même". *Emile* t. 3. p. 57 & 66.



tre l'histoire sainte & profane, contre le témoignage des philosophes, & de M<sup>r</sup>. de Voltaire en particulier, pour nous persuader que les peuples ne sont parvenus que tard à la connoissance du vrai Dieu (a); il pousse

(a) L'idée qui égare continuellement le cher homme, & qui multiplie étrangement ses bévues, est que la connoissance de Dieu ne date que de l'époque où les hommes y sont revenus après les extravagances du polythéisme; tandis que c'est une chose reconnue que le polythéisme a succédé au théisme. Toutes les connoissances dégèrent à la longue: pures & simples dans leurs sources, elles se mêlent, à proportion qu'elles s'en éloignent, au torrent des erreurs. Voyez *l'Histoire des causes premières*, par Mr. Batteux, p. 114. 185. 399. — *Ref. de l'Exam. crit. des Apol.* 1 part. p. 190. — *Exam. du material.* t. 2. p. 9. — *Orig. des dieux du pay.* disc. prélim. — *Dict. des hérés.* t. 1. disc. prélim. p. 181. — “ En fait de religion, dit Voltaire, on  
 „ a tenu une conduite directement contraire  
 „ à celle qu'on a tenue en fait de vêtemens,  
 „ de logemens & de nourriture. Nous avons  
 „ commencé par des cavernes, des huttes,  
 „ des peaux de bêtes & du gland; nous  
 „ avons eu ensuite du pain, des mets salu-  
 „ taires, des habits de laine & de soies filées,  
 „ des maisons propres & commodes. Mais  
 „ dans ce qui concerne la religion, nous  
 „ sommes revenus aux glands, aux peaux  
 „ de bêtes & aux cavernes ”. *Disc. de Boul.*  
 p. 44. L'auteur du *Système de la nature* ajoute:  
 „ Le théisme s'est par-tout corrompu, & a  
 „ formé peu à peu les superstitions, les sec-  
 „ tes extravagantes & nuisibles dont le genre  
 „ humain s'est infecté ”. T. 2. p. 219. — In-  
 dépendamment des raisonnemens, des auto-  
 rités & des faits qui établissent cette affer-

l'enthousiasme de système jusqu'à dire que la connoissance d'un seul Dieu établie chez les Chinois, est une chimere des Jésuites (a) &c. &c. Tout cela ne vaut-il pas bien une diatribe sur l'impossibilité de démontrer un seul Dieu? Qui ne seroit pas ravi de lire une dissertation de 548 pages, remplies de si merveilleuses observations? Eût-elle formé un volume *in-folio*, M<sup>r</sup>. M. devoit

---

tion, on peut dire qu'elle est fondée sur la marche générale des choses humaines, qui finissent toujours par la corruption & la dégénération; à moins que des efforts soutenus n'empêchent ou retardent l'effet de cette fatale destinée.

2. Georg. *Vidi lecta diu, & multo spectata labore  
Degenerare tamen, ni vis humana quotannis  
Maxima quæque manu legeret. Sic omnia fatis  
In pejus ruere, ac retrò sublapsa referri.*

(a) On fait que l'Empereur Cang-hi, l'homme le plus éclairé de sa nation, a déclaré par un écrit public & solennel que sous les noms de *Tien* & de *Chan-ti*, les Chinois avoient toujours adoré le vrai Dieu, dont voici la définition, écrite de la propre main de cet Empereur. *Il est le vrai principe de toute chose. Il est infiniment bon & infiniment juste; il éclaire, il soutient, il règle tout avec une suprême autorité & avec une souveraine justice. Il n'a point eu de commencement & il n'aura point de fin; il a produit toutes choses dès le commencement: c'est lui qui les gouverne & qui en est le véritable Seigneur...* Selon Mr. Meiners, ce Cang-hi étoit Jésuite, & même un Jésuite fanatique. Que de jolies choses, que de réflexions neuves & rares n'écrivit-on pas, dès le moment qu'on a le bonheur d'être initié à la belle philosophie!

15. Février 1781. 251

l'envoier sans hésiter un moment, à l'aréo-  
page de Leyde ; elle eût jetté les juges dans  
une grande perplexité, & peut-être le prix  
dont s'est emparé M<sup>r</sup>. W, eût-il passé tout  
uniment à M<sup>r</sup>. M ; au moins dans quelque  
*accessit* lui auroit-on fait le gracieux com-  
pliment : *Et vitulâ tu dignus.* En tout cas, Virg. Eccl.  
ses espérances pouvoient se réaliser comme  
celles de l'heureux Mondor :

Mondor lisoit dans une académie ;  
Certaine épître ennuyeuse à la mort ;  
Si qu'on disoit, quel est donc le butor  
Qui composa pareille rapsodie ?  
En l'écoutant l'un baille, l'autre dort.  
Mondor finit : chacun faisoit silence.  
A donc, lecteur, qui se trouve surpris ?  
Ma foi, ce fut la nombreuse assistance :  
Car il advint que l'épître eut le prix.



*Die Religion Jesu Christi in Fastenreden  
vorgetragen, ic. La Religion de Jesus-  
Christ expliquée par une suite de sermons,  
prononcés durant le carême, par un pré-  
tre de l'Ordre des Hermites de St. Au-  
gustin. A Cologne & à Francfort 1779.  
1 vol. in-8°. Se trouve chez l'imprimeur  
du Journal.*

**L**A vérité, l'excellence & les fruits du  
christianisme font le sujet de tous les  
discours contenus dans ce volume ; où l'on  
trouve une éloquence naïve & populaire,  
& en même tems pleine d'énergie & de force,  
riche en images extraordinaires & propres à  
faire une impression vive sur l'esprit des

peuples. L'auteur est certainement un homme d'esprit, quoique peu méthodique & peu appliqué à suivre les règles de l'art. On en jugera par le morceau suivant, qui fait le début d'un sermon sur la connoissance de Dieu. (*Je traduis sans gêne & en suivant le sens de l'original*). “ Daignez, mes chers  
 „ auditeurs, contempler ce grand temple.  
 „ Regardez ces voûtes hardies, cette sublime coupole, ces excellentes peintures. Observez la légereté des colonnes qui portent  
 „ cette masse énorme. Envisagez ces autels ornés avec tant de goût, ces statues parlantes, ces tableaux animés. Arrêtez-vous un moment à ces belles dorures, à ces fleurages exprimés avec tant de précision dans le bois & la pierre... Que pensez-vous de ce groupe de beaux & grands objets?... Vous direz sans doute : *L'architecte de cet édifice étoit un homme très-expert, les sculpteurs & les peintres des artistes du premier mérite...* Que parlez-vous d'architecte & d'artistes ? Comprenez une bonne fois, que ce temple s'est élevé & arrangé de la sorte par un hazard tout pur, sans le concours du travail & de l'industrie humaine. Ici, dans la place même où vous voyez actuellement cette chaire de prédication, s'élevait jadis un monceau de sable, de chaux, de pierres, de bois, de couleurs, d'or & d'argent confondus par un mélange parfait. Un jour il survint une commotion violente, qui déplaça tous ces matériaux, jeta l'un d'un côté, l'autre d'un autre ; & l'on vit se former ces murs, ces colonnes,

„ ces voûtes , cette coupole , ces autels ,  
 „ ces statues , tableaux , ornemens & tout  
 „ ce qui fixe votre admiration . . . . Vous allez  
 „ croire que je suis en délire , que mon assertion  
 „ est le fruit de la fièvre ou de la manie . . . .  
 „ Sortez avec moi de ce temple . . . . Elevez  
 „ les yeux vers la voûte azurée des cieux ,  
 „ vers les globes d'or qui parcourent des  
 „ cercles immenses avec la précision d'un  
 „ géometre ; considérez la vaste & éblouissante  
 „ masse du soleil , qui ramene & retire tous  
 „ les jours ses feux bienfaisans , qui distribue  
 „ la lumière , échauffe la terre , donne l'ac-  
 „ croissement aux plantes , & réjouit toute  
 „ la nature par sa vivifiante splendeur &c.  
 „ ( Ici l'orateur fait une description pittores-  
 „ que & pleine d'intérêt de toutes les mer-  
 „ veilles de la nature ) Que pensez-vous  
 „ de ce grand spectacle ? Vous me parlerez  
 „ sans doute de la sagesse & de la puissance du  
 „ grand architecte du monde ; sur-tout le  
 „ créateur de l'homme ravira votre admira-  
 „ tion , vous ne vous lasserez pas de célé-  
 „ brer sa grandeur infinie . . . Erreur que  
 „ tout cela ; apprenez enfin que dans cet  
 „ espace où vous voyez actuellement le ciel  
 „ & la terre & tous les êtres qu'ils renfer-  
 „ ment , se trouvoit autrefois une masse in-  
 „ forme composée de feu , d'eau , d'air , &  
 „ de poussière . Il se fit un mouvement . Le  
 „ chaos se décomposa , des matières s'unirent ,  
 „ d'autres se séparèrent ; il se fit des combi-  
 „ naisons sans nombre ; & enfin l'azur des  
 „ cieux parut dans les régions les plus subli-

„ mes de cette vaste fermentation , les astres  
 „ circulerent au-dessous ; sur la surface de la  
 „ terre , on vit s'élever des montagnes , les  
 „ vallées s'abaissèrent pour recevoir & diri-  
 „ ger les eaux ; on vit naître des plaines , des  
 „ mers & des fleuves : les arbres , les her-  
 „ bes & les fleurs couvrirent le sol qui pro-  
 „ duisit l'homme & les quadrupedes ; l'air  
 „ fut rempli d'oiseaux , & les eaux regor-  
 „ gerent de poissons ; enfin l'édifice du ciel  
 „ & de la terre se trouva achevé. Nulle main  
 „ n'eut part à cet ouvrage ; point de créa-  
 „ teur , point d'artiste auquel on puisse en  
 „ attribuer le dessein ou l'exécution . . . Dites  
 „ moi , mes chers auditeurs , si lorsque je  
 „ vous ai parlé de la formation de ce tem-  
 „ ple , vous m'avez pris pour un insensé ,  
 „ pour un furieux ; pour qui me prenez-  
 „ vous maintenant ?.. Néanmoins la chose  
 „ est ainsi ; le ciel & la terre & tout ce  
 „ qu'ils contiennent , n'ont point été formés  
 „ d'une autre maniere. Et qui sont les ga-  
 „ rans de cette assertion ? Les sages , les phi-  
 „ losophes , les *grands hommes* de ce sie-  
 „ cle &c &c ,,

Il est certain qu'un début de cette nature  
 doit paroître très-singulier , mais il n'en est  
 que plus propre à instruire la multitude , à  
 la frapper , à lui imprimer les grandes véri-  
 tés de la religion par des traits profonds &  
 ineffaçables. Il n'est guere possible de faire  
 un commentaire mieux développé de ce  
 passage de St. Paul , que l'orateur semble  
 avoir eu en vue : *Omnis namque domus fabri-*  
*catur*

*atur ab aliquo, qui autem omnia creavit,  
Deus est. Heb. 3.*

*Lettre de Monsieur de Branvilla, écuyer,  
premier chirurgien de LL. M. I. R. A.  
& de Leurs armées. Par Mr. de Cambon,  
écuyer, premier chirurgien de feu S. A.  
R. la Duchesse de Lorraine & de Bar  
&c &c. A Mons chez Hoyois, à Liege  
chez Lemarié 1780. broch. de 25. p.*

**J**Ai déjà eu occasion de parler des opérations de M<sup>r</sup>. Cambon propres à justifier la section de la symphise (a) contre les inconvéniens que Mrs. Louis (b) & Piet (c) ont cru devoir en résulter. Cette lettre contient plusieurs faits qui paroissent absolument favorables à cette pratique. C'est au public, ou plutôt c'est aux gens de l'art, aux hommes également éloignés d'une confiance aveugle dans les nouvelles découvertes & d'une défiance décourageante, à juger lesquels des faits contradictoirement allegués dans un même sujet, paroissent les mieux constatés & les plus décisifs. Ce qu'on peut assurer, en attendant cet examen, c'est que le cas d'une nécessité absolue de faire l'opération césarienne étant très-rare, celui de la section de la symphise, ne doit pas l'être moins; & il n'est guere à présumer, que pour accré-

---

(a) 15 Juillet 1778. p. 415. — (b) *Ibid.*  
— (c) 1 Juin 1778. p. 181.

diter leurs talens & brillanter leur réputation par des opérations nouvelles & hardies, des gens particulièrement consacrés au soulagement de l'humanité, se plaisent à faire sur leurs semblables des expériences dangereuses & cruelles.

---

*Traité de musique, seconde édition. Par Mr. Bemetzrieder. A Paris chez Gueffier, à Liege chez Lemarié 1780, un vol. in-8°. Prix 6 liv.*

L'Auteur développe la nature, les rapports & l'enchaînement des tons, des harmonies & des accords, pour en former la construction du discours musical. "Le musicien & l'amateur, dit M<sup>r</sup>. B, qui voudront connoître la marche de la musique actuelle de l'Europe, pourront apprendre quelque chose dans ce traité, s'ils font déjà un peu familiarisés avec la lecture musicale & le jeu du clavecin ..

A la tête de l'ouvrage M<sup>r</sup>. B. a placé une espèce de protestation contre toute apparence d'érudition, qui pour avoir quelque chose de singulier, ne laisse pas de prévenir en sa faveur. ¶ Quand on resserre son sujet, on est censé le posséder mieux ; & quand on renonce aux ornemens scientifiques, on est à même de poursuivre avec plus d'instance & d'activité la pratique & l'utilité de la chose. " Je n'explique pas, dit-il, les principes physiques de la résonnance du



corps sonore; je ne calcule pas les proportions de la division des cordes; je ne dépouille ni ne défigure les anciens; je ne connois ni la musique des Chinois, ni celle des Egyptiens, encore moins celle des Chaldéens, des Grecs & des Romains; je m'occupe tout bonnement de notre musique présente „



Manuale Christianorum, in quatuor libros divisum. Bambergæ 1779. Se trouve chez l'imprimeur du Journal. 1 vol in-12.

Cet ouvrage a le mérite général de la piété, qui suivant la doctrine de l'Apôtre est utile à toute chose, c'est-à-dire, qu'elle est d'un secours assuré dans toutes les circonstances de la vie. Le langage en est extrêmement simple, le ton un peu mystique & exalté; c'est pourquoi je ne voudrois pas l'appeller *Manuel des Chrétiens*, car tous les esprits ne le goûteront pas également; du reste il contient d'excellens moyens de nourrir dans les ames des fideles le souvenir & l'amour du Sauveur des hommes, objet essentiel & principal du culte chrétien.



---

*Diçtionnaire Iconologique , ou introduction à la connoissance des peintures , sculptures , estampes , médailles , pierres gravées , emblèmes , devises , &c. Par Mr. de Prezel. Nouvelle édition , revue & considérablement augmentée. A Paris , chez Hardouin , à Liege , chez Lemarié 1780.*

C'est une nouvelle édition de l'ouvrage que j'ai fait connoître dans le n°. du 15 Mai 1778 , page 89. En l'annonçant j'ai fait observer que ce qu'on appelloit alors *nouvelle édition* , n'étoit probablement qu'un *nouveau frontispice* ; mais il paroît qu'aujourd'hui on dit vrai. Cependant comme la nouveauté donne une extrême valeur aux choses , le libraire a craint qu'un livre de l'an MDCCLXXIX ne fût déjà trop vieux ; en conséquence il a très-ingénieusement effacé un I , pour faire MDCCLXX X.

---

P. Dominici Schram , Benedictini Banthenfis , analysi operum S. S. Patrum , Augustæ Vindelicorum , sumptibus M. Rieger 1780. 2. vol. in-8°. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

Ceux qui ne sont pas à même de se procurer la très-vaste collection des ouvrages des Peres de l'Eglise & des écrivains ecclésiastiques,

cléfastiques, trouveront un grand secours, dans les deux volumes d'extraits qu'en a fait le laborieux cénobite dont j'ai annoncé plus d'une fois les utiles ouvrages. Ces deux volumes comprennent ce qu'il y a de plus remarquable dans les écrits de plus de douze de ces anciens & respectables auteurs. Sans doute que le P. Schram ne tardera pas à compléter cette collection. Une réflexion se présente toujours à mon esprit, quand j'ai occasion de parler des ouvrages des Peres. En voiant dans l'ensemble de tant d'écrivains divers ce parfait accord de doctrine, malgré l'éloignement des lieux & des siècles où ils ont écrit; & cela dans des choses qui ne tombant pas sous les sens laissent à l'imagination une carrière parfaitement libre; peut-on n'admirer pas les schismes de la philosophie, qui n'a jamais sçu réunir deux hommes dans le même système, ni maintenir le même système dans le même homme?

1 Octob.  
1779. P. 174.



*Lettre de Mr. l'abbé E. Vigneron, à l'auteur du Journal.*

“ JE ne trouve nulle part dans l'Écriture, que Tharé ait eu des idoles; ce qui me fait croire, que dans votre Journal du 15 Août 1780 page 592, il s'est glissé une faute qui paroît mériter place dans un *errata*; faute au reste, qui appartient entièrement aux rédacteurs de l'*Histoire universelle*,

verselle , qui ont appliqué à Tharé pere d'Abraham ce que l'Écriture dit de Laban beaupere de Jacob (a).

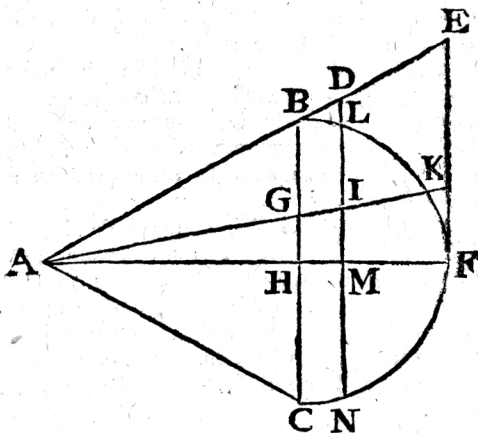
Cette occasion que j'ai de vous écrire me

(a) Il est si naturel de croire que les compilateurs ont confondu Tharé avec Laban beaupere de Jacob , qu'en rapportant ce qu'ils disent des prétendues idoles de Tharé, j'avois constamment Laban dans l'esprit ; ce qui même est cause que j'ai écrit beaupere, par erreur, en parlant de Tharé pere d'Abraham. A la vérité, Tharé tandis qu'il étoit en Mésopotamie, adoroit le soleil & les étoiles, que l'Écriture appelle *des dieux étrangers* ( Joïue 24. 2. ) ; mais il n'est parlé nulle part d'*idoles* ni d'*images*. Ces sçavans n'ignoient sans doute pas que le fobaïsme, ou l'adoration des astres, étoit la religion de Tharé. Maimonides assure qu'elle étoit dominante dans cette contrée de l'Asie ; il ajoute qu'Abraham lui-même fut élevé dans cette doctrine, mais qu'il la combattit par des raisons aussi simples que peremptoires. Dans le système des compatriotes de Tharé, *le grand dieu*, dit Buxtorf, étoit *le soleil*, les *planetes étoient des dieux inférieurs*. Le livre de la Sageffe parle aussi de cette très-ancienne superstition qui portoit les peuples à adorer le soleil : *Solem & lunam rectores orbis terrarum esse putaverunt* ; & fait voir que les partisans de cette erreur sont bien plus excusables que les adorateurs des idoles ( *Sap. XIII.* ). Il ne s'agit donc point d'*idoles* ni d'*images* dans le pseudothéisme de Tharé ; mais en parlant de Laban, l'Écriture dit expressément que Laban adoroit de petits marmoufets, qu'il appelloit *ses dieux*. Superstition que toutes les circonstances du récit démontrent lui avoir été particuliere. Rachel sa fille les lui vola & les cacha dans son lit ( Gen. 31. ). Voilà de vraies idoles ; voilà dans le stile de ces auteurs si moderés & si impartiaux, *le culte des images*. Pleins de cette idée, ils en ont transporté l'impression dans

15. Février 1781.

261

fournit celle de vous communiquer, Monsieur, quelques observations géométriques, que personne, je crois, n'a encore faites. Les voici : Si un côté B C d'un triangle



dans l'histoire de Tharé, pour faire du pauvre Abraham un iconoclaste dans toutes les formes, & de son pere un homme *attaché au culte des images*. Nos érudits étoient si occupés des corbeaux & des hermaphrodites, qu'ils n'ont pû donner à des minucies de ce genre l'attention convenable. — Qu'on juge par cet exemple pris au hasard, de la confiance que mérite le reste de l'ouvrage. Je n'avois rapporté ce passage que par rapport au prétendu *culte des images*; il se trouve que cette erreur théologique est jointe à une grossiere erreur historique. Je mets en fait, qu'on n'examineroit point une page avec une attention bien sérieuse, sans découvrir des bévues plus ou moins étonnantes. V. le J. du 15 Janv. 1781, p. 93.

équilateral  $ABC$  est en même tems le diamètre d'un demi-cercle  $BFC$ ; 1°. toute droite  $AK$  tirée du sommet de l'angle  $A$  opposé au diamètre  $BC$  coupera dans la même proportion le diamètre & l'arc de ce demi-cercle. Par exemple si  $BG$  est  $\frac{1}{3}$  de  $BC$ ,  $BK$  fera aussi  $\frac{1}{3}$  de  $BFC$ .

2°. Toute droite  $AK$  tirée du même point  $A$  coupera aussi en même proportion la corde & l'arc de tout segment de cercle  $LFN$ , qui sera compris dans le demi-cercle  $BCF$  & qui aura sa corde parallèle au diamètre  $BC$ .

3°. Si la droite  $AF$  coupe le demi-cercle  $BFC$  en  $\frac{2}{4}$  de cercle, toute droite  $DM$  élevée perpendiculairement sur le rayon  $HF$ , & terminée par le côté  $AB$  prolongé indéfiniment, coupera l'arc  $BF$  & en sera coupée proportionnellement; c'est-à-dire, que si  $BL$ , par ex. est  $\frac{1}{2}$  de  $BF$ ,  $DL$  sera aussi  $\frac{1}{2}$  de  $DM$ .

Pour s'assurer de la vérité de ces trois propositions ou observations, il ne faut que la règle, le compas & des yeux. Pour les démontrer géométriquement, j'ai écrit un petit mémoire, que j'intitule : *Opusculum geometricum, quo problemata quaedam adhuc insoluta solvuntur*; parce qu'en effet après y avoir démontré les propositions susdites, j'en déduis la solution de quelques problèmes assez curieux; tels que ceux-ci : *Inscrire au cercle par une seule & même méthode géométrique toutes sortes de polygones réguliers.*  
 — *Diviser tout angle donné en trois ou*

*en autant d'angles égaux que l'on veut.*—*Tirer une droite égale à la circonférence d'un cercle donné &c.* La solution de ce dernier problème donne la quadrature linéale du cercle, & elle peut servir à démontrer 1<sup>o</sup>, que la quadrature numérique, tout à fait exacte & définie, est impossible, du moins en nombres rationels (a). 2<sup>o</sup>. Que les modernes, qui ont voulu sur ce point corriger Archimède, n'y ont point du tout réussi. Les bornes d'une lettre ne me permettent pas d'entrer dans le détail des preuves de ce que j'avance ici; mais si je fais imprimer, comme je me le propose, l'opuscule où elles se trouvent, le public sera content, à ce que j'espère, des développemens que je donne à cette matière. Je suis &c.

Turnhout en Brabant 9 Décembre 1780.

(a) Cette démonstration, si elle se soutient après avoir été mise au creuset d'une exacte & rigoureuse géométrie, donnera une nouvelle force aux observations que j'ai faites sur cette matière 1. Fév. 1775, p. 154 & 160 — 15 Juin 1775, p. 869 — 15 Fév. 1776, p. 304. — 15 Mai 1779, p. 97.



☞ On trouve chez Lemarié, libraire sous la tour à Liège l'Almanach ecclésiastique des Pays-bas. — La Vie du Dauphin par l'abbé Proyard. Nouvelle édition, bien supérieure à la première quant à l'exécution typographique.

Le grand nombre de vers que les muses latines & françoises ont produits sur la mort de l'auguste Marie Thérèse, avec une fécondité égale à la douleur générale des peuples, me met dans l'impossibilité d'en rendre compte, sans grossir considérablement le journal, & de plus, sans mécontenter une infinité de personnes, vis'à-vis desquelles il me faudroit justifier des préférences & des exclusions que l'amour-propre offensé ne trouve jamais raisonnables. Je prie donc ceux qui me les ont adressés, de ne pas trouver mauvais que je ne parle d'aucune piece manuscrite, & que parmi les imprimées, je ne m'arrête qu'à celles qui sont trop connues pour que j'en puisse dissimuler l'existence.

La Chimere est le mot de la dernière Enigme.

*J*E suis un meuble portatif,  
 Assez mignon ; fort utile  
 Tant au village qu'à la ville.  
 Je suis un grand préservatif  
 Contre ... aile-là, qu'allois-je faire ?  
 Je ne sais qui m'a retenu,  
 Mais par un trait fort ingénu  
 J'allois découvrir le mystère.  
 Lecteur, si tu veux me connoître,  
 Examine bien ce qui suit:  
 Assez au long s'y voit déduit  
 Tout ce qui compose mon être.  
 L'on me fait garder la maison  
 Dans cette charmante saison  
 Qui donne aux arbres la verdure ;  
 Mais aussi dès que les frimats  
 Selon l'ordre de la nature,  
 Se font sentir en nos climats,  
 Soit qu'on aille à la comédie,  
 Aux spectacles, aux opéras,  
 Peu veulent sortir, faire un pas,  
 Sans m'avoir en leur compagnie,  
 Même pour aller à l'église.  
 Enfin par-tout je suis de mise,  
 Sans aucune distinction  
 De sexe ou de condition.

NOUVELLES





## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE ( *le 30 Décembre.* )  
 La maladie contagieuse a cessé & l'on ne s'en aperçoit plus dans le fauxbourg de Pera. La petite-vérole qui regnoit parmi les enfans, a considérablement diminué ses ravages. — M<sup>r</sup>. Pilistin, interprete pour la Pologne & en même tems chargé des affaires en l'absence du ministre de cette cour, a obtenu du grand-trésorier de l'empire ottoman, que les grains que le commandant de Choczim avoit achetés d'un Juif polonois pour la somme de 45 mille écus sans lui en donner la moindre obole, seroient païés dans l'espace de cinq mois.

Les avis d'Alep ne sont rien moins que favorables. “ Le capigi-bachi, ou chambellan du Grand-Seigneur, que la Porte avoit chargé de faire décapiter le bacha d'Alep, mais dont la commission étoit voilée sous le prétexte de venir lui présenter une pèlerine d'honneur pour le confirmer dans son poste, est devenu lui-même la victime de cette ruse; car le bacha qui en fut prévenu, le fit mourir sur le champ: puis aiant rassemblé un grand nombre de troupes, il pilla les principaux de la ville ainsi que du pais,

*II. Part.*

S

& s'est retiré chargé d'un riche butin. Les consuls européens & les négocians n'ont pas été plus épargnés „.

L'ambassadeur de Russie a demandé le paiement d'une somme considérable, à compte des fraix de la dernière guerre, que le divan s'est obligé de paier. Enfin la Porte a été forcée de consentir à l'établissement d'un consul russe en Moldavie & en Valachie, & le sieur Lascaroff se dispose à partir pour Yassy où il établira sa résidence, & peut-être le centre d'un commerce immense. Ces arrangemens affoiblissent les bruits de guerre, & il y a apparence que nous continuerons de jouir de la paix.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Janvier.) Il paroît par le discours que les ambassadeurs hollandois ont tenu à la dernière audience qu'ils ont eue de l'Impératrice, que leur but n'étoit pas, comme nous l'avons dit, de demander expressément les secours stipulés, mais de consommer le traité de la neutralité; le manifeste de l'Angleterre ne leur étant pas encore parvenu. Voici la teneur de ce discours.

*Madame. Les Etats-Généraux, nos maîtres, en accédant avec empressement au glorieux plan de V. M. I, fondé sur l'équité & le droit des gens, qui sembloient attendre son règne pour se voir affermis & respectés, regardant cette union comme la plus*

15. Février 1781.

267

honorables à contracter, tant par ce qui en fait le sujet, que par l'auguste Souverain avec laquelle ils vont resserrer encore davantage les liens qui unissoient déjà son empire & leur république. L. H. P. toujours occupées à saisir les occasions de donner à V. M. I. des preuves de leur haute vénération, & de marquer le prix qu'elles mettent à une telle alliance, viennent de nous honorer d'un caractère plus distingué à sa cour. Nous en serions d'autant plus flattés, s'il nous étoit permis d'espérer la continuation de ces marques de bienveillance, dont V. M. I. a daigné nous honorer jusqu'ici.

Les deux ambassadeurs aiant eu ensuite audience de Mgr. le Grand-Duc & de Madame la Grand-Duchesse de Russie, M<sup>r</sup>. de Wassenauer - Starrenbourg s'adressa à L. A. I. en ces termes.

Monseigneur. L. H. P. pour marquer encore davantage la satisfaction qu'ils ressentent de l'alliance qui va se conclure entre les deux états, nous aiant honorés d'un nouveau caractère auprès de S. M. I. votre auguste mere, nous remplissons leurs ordres, en renouvellant à V. A. I. les assurances de leurs égards les plus distingués, & en lui témoignant, combien la continuation de son amitié & de ses sentimens favorables envers la répub. leur sera à jamais précieuse. Permettez, Monseigneur, que nous aïons l'honneur de nous recommander à la bienveillance de V. A. I.

Madame. En déployant le nouveau caractère, dont L. H. P. viennent de nous revêtir à cette cour, nous avons l'honneur de renouveler à V. A. I. les assurances de nos égards respectueux de nos maîtres, & nos très-humbles hommages.

Quelques jours après les mêmes eurent une conférence avec Mrs. les plénipotentiaires que S. M. I. avoit nommés pour traiter avec eux. M<sup>r</sup>. de Swart, résident de la république, fut invité, par les plénipotentiaires russes à assister à cette conférence, dans laquelle après quelque délibération sur l'article, dont on n'avoit pas encore pu convenir, savoir lequel des officiers soit de l'Impératrice ou de la république, auroit le commandement des escadres ou vaisseaux de guerre, en cas de rencontre ou de jonction, on arrêta, qu'on inséreroit dans le traité, qu'on s'en rapporteroit sur ce sujet à l'usage établi entre les têtes couronnées & la république. Le jour suivant, Mrs. les plénipotentiaires firent rapport à S. M. I. du résultat de cette conférence, & cette Souveraine aiant approuvé en tous points ce qui s'y étoit passé, Mrs. les ambassadeurs & le résident de la république, après avoir préalablement échangé de part & d'autre les pleins-pouvoirs, ont signé, le 4 au soir, l'acte d'accession de la république au traité conclu entre les cours de Russie, de Suede & de Dannemark, pour la protection du commerce & de la navigation de leurs sujets respectifs, & le soir, ces actes furent envoyés par les ambassadeurs de la république, par un courier à la Haye, afin d'être ratifiés par L. H. P. On est curieux de voir ce qui arrivera lorsque l'ambassadeur britannique aura notifié à l'Impératrice le traité de la Hollande avec l'Amérique, & la déclaration de guerre dont il a été suivi.

15. Février 1781.

269

Il est entré dans le port de Cronstadt 569 bâtimens de diverses nations ; savoir 15 russes , 282 anglois , 51 suédois , 41 danois , 34 lubeckois , 39 de Rostock , 24 prussiens , 3 dantziquois , 4 de Stralfund , 14 hambourgeois , 1 de Brême , 47 hollandois , 9 portugais , 1 vénitien , 2 flamands.

## ESPAGNE.

MADRID, (Le 10 Janvier.) Le Roi s'est rendu le 7 au palais du Pardo avec toute la famille royale , à l'exception de l'Infante Dona Marie-Joséphé , qui restera au palais de cette ville jusqu'à son parfait rétablissement. M<sup>r</sup>. Antonio Capello , nouvel ambassadeur de la république de Venise , a eu le 21 du mois dernier ses premières audiences. Le Roi a conféré à Don Manuel Pacheco , lieutenant-général de ses armées , la place de capitaine de la compagnie espagnole des gardes-du-corps , ainsi que celle d'alcaïde au palais royal du Pardo & de ses dépendances. Ces deux charges étoient vacantes par la mort de Don Antonio Ponce de Léon , Spinola de la Cerda , Lencafter , Cardenas , Manuel Manrique de Lara , duc d'Arcos , Maqueda , Naxera , & Bannos , &c. Grand-d'Espagne de la première classe , chevalier de la Toison-d'or , grand-croix de l'Ordre de Charles III , commandeur de Calzadilla en celui de St. Jaques , gentilhomme de la chambre du Roi en exercice , capitaine-général de ses armées , &c. Ce seigneur

est mort ici le 13 âgé de 54 ans, 2 mois, & 10 jours: il avoit commencé à servir en 1735 comme cadet dans le régiment des dragons de la Reine: nommé en 1744 colonel de ce régiment, il fit toutes les campagnes de la guerre d'Italie en cette qualité & en celle d'aide-de-camp de l'Infant Don Philippe: ensuite il a servi dans la guerre de Portugal, &, tant comme militaire que comme représentant du Roi en plusieurs occasions, il a constamment montré le zèle le plus désintéressé pour la gloire de son Souverain & de sa nation: les pauvres perdent aussi en lui un généreux bienfaiteur.

Le lieutenant de frégate Don Paolo Estapar, commandant à Ceuta le lougre le Fox, de 10 canons de 2 liv. & de 35 hommes d'équipage, & Don Diego de Fuentes, commandant en second ce même lougre, aiant vu une bélandre angloise de 16 canons de huit & 80 hommes d'équipage, s'avancer vers Gibraltar, ont fait les plus grands efforts pour empêcher que ce secours n'arrivât à la place bloquée. Malgré la disproportion des forces, l'inégalité des bâtimens & les inconvéniens du calme, ils parvinrent à force de rames à s'approcher du navire ennemi, & ils osèrent tenter l'abordage avec tant de valeur & d'opiniâtreté, que la bélandre, supérieure en tout, & aiant désemparé le lougre commandé par Don Paolo Estapar, & la nacelle sur laquelle étoit Don Diego de Fuentes, qui toujours venoient au combat & à leur dessein de l'aborder,

Border, prit la fuite & fut poursuivie par ces deux officiers jusqu'à la portée des feux de la place, à la faveur desquels elle entra. Les chebecs d'Algesires contrariés par le calme, ne purent malheureusement seconder assez-tôt les efforts du Fox, & déjà la bélandre touchoit au port, lorsqu'ils purent commencer leurs feux. Le Roi quoiqu'affligé du nombre de navires entrés depuis quelque tems à Gibraltar, informé des détails honorables de cette affaire, & voulant récompenser la valeur de Don Paolo Estapar, ainsi que celle de Don Diego de Fuentes, les a fait passer l'un & l'autre sur ses vaisseaux de haut bord avec le même grade qu'ils avoient, & a fait distribuer des récompenses à la famille de ceux qui ont péri dans ce combat.

TANGER (le 30 Décembre.) Le 23 de ce mois on convoqua au château de cette ville, par ordre du Roi de Maroc tous les Espagnols ou réputés tels, & les consuls étrangers qui résident ici, en présence desquels on lut avec grande solemnité deux déclarations ou manifestes de ce Souverain; l'une touchant les motifs de plainte qu'il a contre les Anglois; & l'autre sur les obligations qu'il a au Roi d'Espagne; dans lesquelles sont déduites les raisons qu'il a de traiter les Anglois comme il le fait à présent, & d'accorder à la nation espagnole des faveurs & des distinctions qui l'affranchissent. Dans la première on déduit les faits qui suivent. " Le Roi de Maroc aiant frété pour

les côtes d'Espagne un bâtiment de 22 canons, les Anglois s'offrirent à l'escorter & à le garantir du naufrage ; & sous prétexte de l'arranger ils le conduisirent à Gibraltar, où ils le retinrent, envoiant seulement l'équipage en Barbarie, & malgré la réquisition qu'on a faite au gouverneur de le renvoyer, il l'a toujours refusé sous des prétextes frivoles. Ce procédé a déterminé ce Monarque à envoier à Gibraltar sur ses vaisseaux les mariniers anglois de divers bâtimens de cette place venus dans les ports de Barbarie ; refusant de renvoyer les bâtimens, & assurant que si les Anglois n'ont pas le pouvoir de les retirer, ils resteront là jusqu'à ce qu'ils se perdent ou qu'ils y pourrissent. On ne s'est déterminé à cette extrémité que par la mauvaise manœuvre des Anglois, qui se prouve davantage par les faits suivans.

1°. S. M. aiant envoié un de ses vassaux à Londres avec vingt-mille écus forts pour les employer en diverses marchandises qu'il recommandoit aux ministres anglois, ceux-ci feignirent de n'avoir pas entendu la commission, & renvoierent le commissionnaire à Tunis après avoir mal employé toute la somme ou la plus grande partie. 2°. Taher Feniz aiant été envoié à la même cour en qualité d'ambassadeur du Roi de Maroc avec une grande quantité de cuivre pour en faire de l'artillerie, les Anglois envoierent seulement, comme en présent, quelques petits canons avec quelques affuts qui creverent aux premiers



coups, sans s'être mis en peine de former aucun compte ni de renvoyer la valeur du cuivre, qui étoit considérable. 3°. Le consul d'Angleterre à Tanger ne s'est appliqué qu'à brouiller le Roi de Maroc avec les Espagnols & avec ses propres sujets, en décréditant la bonne harmonie qui regnoit entre lui & les Espagnols, en excitant les sujets à défobéir aux ordres donnés par leur Souverain en faveur des Espagnols, & à insulter ces derniers de paroles & d'effets. Outre cela il a suborné les Mores de la côte jusqu'à Ceuta, pour qu'ils fassent le plus de dommage qu'ils peuvent aux bâtimens espagnols qui s'en approchent. Tel est le procédé des Anglois, & la reconnoissance des faveurs que le Monarque africain leur a accordées.

On explique dans le second manifeste les obligations que le Roi de Maroc a eues en tout tems au Roi d'Espagne, & qui le déterminent à préférer son amitié à celle des Anglois, & à favoriser en tout les intérêts de la nation espagnole. 1°. Le Prince More aiant permis à toutes les nations de l'Europe de tirer des grains de ses états par Fedala, le Roi d'Espagne content de l'avantage que ses sujets en retiroient, lui fit présent de 50,000 duros & de 200 esclaves outre le prix des grains. 2°. Un bâtiment de guerre marocain presque hors d'état de servir fut remis en si bon état aux fraix de Sa Majesté Catholique, qu'il devint la terreur des Algériens, & ce même Monarque entretenit à ses fraix le reis & l'équipage pendant neuf

mois. 3°. Pendant que le Roi de Maroc bombardoit Melille , il reçut de S. M Catholique un présent de choses exquisés & de 100 Mores esclaves à Cartagené par son ambassadeur Cid-Abbel-Mchid-El-Sare , faisant semblant de ne pas s'apercevoir des hostilités contre les préfides , après quoi le Roi d'Espagne ne fit aucune difficulté d'accorder la paix au Roi de Maroc dès qu'il l'eut demandée. 4°. Le Roi de Maroc envôia à Cadix 40,000 écus forts pour les troquer contre de l'or , & ils passèrent en ce métal sous le nom & pour le compte du Roi d'Espagne , afin que ces fonds fussent plus assurés. Enfin le Roi d'Espagne en a agi si gracieusement avec le Roi de Maroc , lorsque les domaines de ce dernier se font trouvés dans le besoin , qu'il les a pourvus de toutes sortes de grains & de comestibles , de façon que le pain & les fruits qui venoient sur la table du Monarque marocain & le bled qui croît dans la plûpart de ces provinces sont venus d'Espagne & furent vendus à meilleur marché que dans ce païs.

La lecture de ces deux pieces étant achevée , les ministres marocains demanderent aux consuls ce qu'il leur en sembloit ? Ceux-ci aiant applaudi au procédé du Roi de Maroc , on les pria d'en tirer des copies & de les envoier à leurs cours.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( le 30 Décembre. ) Il n'est

aucun citoyen qui ne craigne qu'au printemps prochain, nous ne soions entraînés malgré nous dans la guerre dont l'Europe est menacée, & qui paroît devoir être générale; les arrangemens pris par le gouvernement rendent cette conjecture toujours plus vraisemblable; car le bruit est commun, qu'indépendamment de l'escadre déjà prête à sortir de ce port, il doit être formé un nouvel armement qui fera beaucoup plus considérable; la longue paix dont nous avons joui, en rendra l'exécution plus aisée. — Un navire étranger entré dans ce port avoit répandu la nouvelle que l'Angleterre avoit déclaré la guerre aux Hollandois; on n'avoit pas ajouté foi à ce rapport que l'on regardoit comme une ruse du patron de ce navire pour avoir plutôt son chargement; mais cette nouvelle s'est malheureusement confirmée, & l'on craint de charger sur un navire des Etats-Généraux. — Il vient d'arriver ici un vaisseau portugais la *Nostra-Signora-de Arrabide*, parti de Bombay le 25 Juillet. Son capitaine assure que la guerre entre les Anglois & les Marattes continue toujours sur la côte de Malabar, tout le reste du país demeurant assez tranquille spectateur des événemens. L'escadre de l'amiral Hughes se trouvoit, dit-il, à la côte de Coromandel, & il n'étoit encore question d'aucune expédition aux Philippines de la part des Anglois, qui craignoient que les François, qu'on favoit avoir fait des préparatifs dans l'île Maurice, ne vinssent

tenter quelque entreprise dans les Indes. On disoit aussi selon le rapport du même capitaine qu'Hyder-Ali-Kan, d'intelligence avec les Marattes, n'attendoit qu'une occasion de tomber avec eux sur les Anglois.

### S U E D E.

STOCKHOLM ( *le 5 Janvier.* ) On a envoyé des ordres à Calserone d'y préparer en toute diligence les vaisseaux de guerre & frégates suivans; savoir, la Sophie-Magdalone, le Roi Adolph-Frédérrik, le Roi Gustave III, le Lion-Gothique, chacun de 70 pieces de canon; le Prince Charles, le Prince Frédéric-Adolph, la Sophie-Albertine, le Waza, le Prince-Ferdinand, & le Frédéric-Rex, tous de 60 pieces de canon; ainsi que les frégates, le Grip & l'Upland de 40, le Prince-Gustave, le Hœckern & l'Illerim de 36, & le Jarrames de 34. On ajoute que ces vaisseaux partiront au printems & qu'ils sont destinés pour aller croiser dans la mer du Nord & dans la Méditerranée.

### D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( *le 10 Janvier.* ) M<sup>r</sup>, le baron de Sprengporten, ministre de cette cour à celle de Suede, étant de retour, eut avant-hier au soir une audience du Roi. M<sup>r</sup>, le baron de Sacken, ministre de Russie, est revenu du voiage qu'il étoit allé faire à Helsingor. On a expédié à Pétersbourg le

15. Février 1781.

277

ſieur Brummer, courier du cabinet ; deux eſtaffetes danoïſes ſont revenues ſur Hambourg. — Il a paſſé par le Sund pendant le cours de l'année dernière les vaiſſeaux ſuivans , ſavoir 1345 danois & norvégiens , 1973 hollandois , 1878 ſuédois , 1697 anglois ; 1208 de la Pruſſe , du Portugal, de Lubeck, d'Embden, de Dantzic & Brême , 203 tant de Ruſſie que de Hambourg , de Colberg & de Roſtock : total 8304 navires , parmi leſquels on ne compte pas les vaiſſeaux de guerre de différentes nations.

### I T A L I E.

ROME ( le 30 Décembre. ) Lorsque le feu cardinal Mareſoſchi apprit de ſes médecins , que ſon état étoit ſans eſpoir , il ſe fit transporter dans ſon étude , jetta lui-même au feu avec la plus grande diligence & attention un nombre très-confidérable de lettres , comme auſſi beaucoup de ſes propres manuscrits & autres papiers , qu'il conſervoit très-ſoigneuſement , & ne ſe retira qu'après les avoir vu réduits en cendres. De plus ce même cardinal a défendu par ſon teſtament à ſes héritiers de faire préſent ou de vendre au Pape regnant , ou à aucun de ſes ſucceſſeurs, de ſes raretés ou de ſes livres , & en cas que le Pape par ſa puiffance voulût ſ'en mettre en poſſeſſion , il a nommé l'Empereur Joſeph II pour ſon héritier.

Des contrebandiers armés & rasſemblés en troupe , portent depuis quelque tems le trouble

ble & la défolation dans différentes parties de l'état ecclésiastique & particulièrement dans le duché de Spolette. Ils forcent les moulins à huile, enlèvent les marchandises & en paient le prix qui leur convient : le territoire & la ville de Foligno ont été à la fin du mois dernier, le théâtre de ces désordres. S. S. voulant y soustraire ses sujets dont la sûreté & la tranquillité font l'objet constant de ses soins paternels, il vient d'être rendu un édit portant l'ordre à toutes personnes chargées de l'administration de la justice, de prendre les mesures les plus promptes pour extirper ces brigands, de rassembler la milice pour aller à leur poursuite, les arrêter & les tuer même, si l'on ne peut s'en rendre maître autrement.

NAPLES ( *le 10 Janvier.* ) Le Roi vient de rendre un édit pour soumettre le corps des avocats à une nouvelle forme & à une discipline plus exacte afin de le rappeler à son véritable objet, qui est de former le séminaire de la magistrature, & d'assurer la tranquillité des familles en leur offrant des défenseurs intègres & éclairés.

Notre respectable archevêque a adressé à ses diocésains, une lettre où il cherche à réprimer par des conseils paternels, l'usage où sont nos Dames, de se présenter dans les temples avec un étalage de luxe & d'ornemens, contraire à la modestie & à la décence. Il y combat deux erreurs très-communes : que l'accomplissement de quelques pratiques extérieures suffit pour nous

15. Février 1781. 279

acquiter du culte que nous devons à Dieu, & que la parure est la marque distinctive & l'attribut des personnes bien nées.

VENISE (le 12 Janvier.) Les troubles qui menaçoient cette république semblent s'être dissipés \*. Les nobles compromis dans cette affaire ont reparu, & il paroît que tout s'est ajusté à l'amiable. — Le sénat a fait frapper une médaille en l'honneur du comte de Carhuri, qui a trouvé le secret d'une nouvelle sorte de papier qui résiste au feu (a). \* 15 Juillet 1780 p.468.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Janvier.) Il paroît deux ordonnances de l'Empereur : la première est du 17 Décembre 1780, la 17<sup>e</sup>. année depuis qu'il est Roi des Romains & la 1<sup>ere</sup>. depuis son avènement aux états de la Maison d'Autriche. En voici la substance.

“ Aiant reconnu que ceux qui embrassent la vie religieuse, dispoient souvent de leurs biens en faveur des maisons dans lesquelles ils entroient, avant l'émission de leurs vœux, contrevenans en ce point à la loi expresse d'amortissement publiée le 26 Août 1771, & qu'ils faisoient même aux dites maisons

---

(a) Si c'est le papier d'asbeste, la découverte n'est pas neuve. Il n'est ni beau ni propre à un usage général & ordinaire; mais il est vrai qu'il résiste au feu, & sans doute que l'art, que l'expérience peuvent perfectionner ses autres qualités,

sous différens prétextes, donation de sommes, ou d'effets beaucoup plus considérables qu'il n'étoit permis par la loi. Sa Majesté Impériale & Roiale, pour obvier à de pareils abus, statue qu'aucun novice ou religieux, qui voudroit tester, ou faire quelque autre acte de dernière volonté, avant l'émission de leurs vœux, ne pourra sous peine de nullité & sous quelque prétexte que ce soit, abstraction faite de la pension qui lui est accordée par l'usage, donner aux dites maisons au-delà de 1500 florins du Rhin (comme les loix l'avoient déjà prescrit), lui étant libre d'employer une partie de cette somme *ad pios usus*, mais jamais rien au-delà. En conséquence de cette présente ordonnance, ceux qui se trouveront lésés par de pareilles dispositions, peuvent avoir leur recours à la justice, & en espérer une prompte satisfaction „.

Par l'article VI<sup>e</sup>. de l'édit de 1761 contre les déserteurs, où il est parlé de la confiscation de leurs biens, il avoit été statué que cette peine ne s'étendroit pas sur leurs successions à venir; mais l'Empereur par sa 2<sup>e</sup>. ordonnance du 23 Décembre 1780, vient de régler que les déserteurs, à compter du jour de leur désertion, seront aussi inhabiles à succéder que s'ils n'existoient pas, & que les successions qui pourroient leur échoir dans la fuite, doivent être réparties entre les autres héritiers.

S. M. I. voulant s'assurer que tous ceux qui concourent à l'exécution de ses ordres, remplissent



15. Février 1781.

281

remplissent leurs devoirs d'une manière conforme aux vues paternelles qui les dictent , a prescrit à tous les emplois supérieurs , de tenir une note exacte de la conduite de ceux qui leur sont subordonnés. Les listes sur lesquelles ces rapports doivent être faits , présenteront le nom, l'âge, la religion , l'ancienneté de service , les appointemens , les biens personnels , les dettes , la manière de se comporter &c ; de toutes les personnes qui remplissent quelqu'une des places de l'administration — On fait les préparatifs du départ des Archiduchesses qui doivent se rendre au printems prochain , aux différens endroits de leur destination. L'ainée de L. A. R. ira à Clagenfurth & la plus jeune à Inspruck. Nous nous flattons de l'arrivée prochaine du Grand-Duc de Toscane qui doit séjourner ici quelques mois. — On va ouvrir incessamment une maison de travail en faveur des domestiques qui n'ont point de service ; on les y occupera jusqu'à ce qu'ils aient une condition.

On a placé sur l'urne qui renferme le cœur de l'Impératrice-Reine de Hongrie , déposé dans le couvent des Augustins déchauffés de cette ville , l'inscription suivante ;

Hæc Thecâ  
Tegitur cor augustum  
Mariæ-Theresiæ ,  
Rom. Imperat. Hung. & Bohem.  
Reg.  
Piæ , clementis , justæ ,  
Quod  
Dùm vixit , totum consecravit  
Deo ,

Subditis ,

Fact.

T

*Journal hist. & litt.*

Subditis,  
Saluti publicæ,  
Mirè liberalis in egenos,  
viduas & orphanos;  
In aduersis supra sexum  
Magnanima.

Nata anno 1717, die 13 Maii.  
Obiit ann. 1780, die 29 Novembris.

Une autre inscription latine a été placée sur l'urne qui renferme les entrailles de cette Impératrice-Reine, déposées dans l'église métropolitaine de St. Etienne.

Hic sita sunt  
Viscera  
Mariæ-Theresiæ  
Rom. Imperat. Hung. & Bohemiæ  
Reg.  
Archid. Austr.  
Erat donec vixit  
Mater Reipublicæ,  
Subditorum amor,  
Stirpis suæ gloria,  
Augusti Throni fulcrum  
Et ornamentum.  
Nata an. 1717, die 13 Maii.  
Obiit an. 1780, die 29 Novembris.

Il y a quelque tems qu'on s'est saisi à Dorsten, ville du comté de Recklingshausen, de deux faux Trinitaires, qui sous l'habit de cet Ordre parcouroient le monde quêtant pour la rédemption des captifs. C'est sur les avis du provincial des Trinitaires de la province de Vienne qu'ils ont été arrêtés; on a trouvé sur eux divers attestats & autres papiers & la somme de 800 fl.; le tout a été envoyé au susdit provincial afin que les papiers soient examinés & l'argent employé à l'usage auquel une charité généreuse

néreuse l'avoit destiné. On instruit actuellement le procès de ces imposteurs.

FIUME ( le 8 Janvier ) Le nombre des vaisseaux ou navires qui sont entrés dans les ports de Hongrie pendant le cours de cette année , est de 1953 , & le nombre de ceux qui en sont sortis est de 1964 On en a vu mouiller dans ce port 1559 (a) , à Buckari 336 , à Kœnigshaven 100 (b) , & 48 en d'autres petites baies. De ce même port il en est sorti 1437 , de Buckari 336 , de Kœnigshaven 104 , & d'autres rades 127. Tous ces navires , parmi lesquels on compte non-seulement des autrichiens , des hongrois , des vénitiens , des génois , des napolitains & de l'état-ecclésiastique , mais aussi des suédois , danois & hollandais étoient la plupart du premier rang.

BERLIN ( le 25 Janvier. ) Le comte de Lusi qui doit aller résider à Londres en qualité de ministre de cette cour , est parti le 22 d'ici pour se rendre à son poste ; & l'on apprend qu'il passera à la Haye où il doit s'arrêter quelques jours. — Les enrôlemens se font ici

(a) Ce nombre est d'autant plus étonnant que l'entrée de ce port est très-difficile ; le port lui-même est plutôt un petit golfe , qu'un port proprement dit.

(b) C'est le fameux *Porto-Re* , construit par Charles VI sur la côte de la Dalmatie. Quand je l'ai visité en 1768 , il n'y avoit pas un seul navire marchand. En peu d'années le commerce autrichien a pris un essor , qu'il n'étoit guère possible de prévoir.

avec beaucoup d'activité. On assure qu'il est question de lever encore quelques compagnies franches, ainsi qu'une compagnie d'artillerie de campagne, & une dito de garnison.

Plusieurs Souverains de l'Allemagne ont fait depuis quelque tems, diverses dispositions dont le but est de diminuer l'usage du café, qui y est parvenu à un excès dangereux. Notre Monarque a adopté un moyen propre à le restreindre aux gens riches & qui remet la consommation de cette denrée, dans la classe des objets de luxe dont elle n'auroit jamais dû être séparée. S. M. en a accordé le débit par privilege exclusif à un particulier qui le tiendra à titre de ferme. C'est dans ses magasins que les marchands détailliers seront obligés de s'en procurer, & il ne leur en sera vendu que dans l'état de torréfaction. Aucune personne ne pourra en brûler chez elle, sous peine de cent écus d'amende. Des soldats invalides en nombre suffisant, seront préposés pour veiller à ce qu'il ne se commette point de contraventions.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 27 Janvier.) Le premier de ce mois, le Roi étant en son conseil, rendit l'ordre suivant.

« Attendu qu'en vertu d'un ordre de Sa Majesté donné en conseil le 18 Août dernier, il a été mis un *embargo* sur tous les vaisseaux

seaux & navires chargés ou devant être chargés dans les ports de la Grande-Bretagne, de bêtes à cornes, de porcs, de bœuf & porc salés, de beurre, fromage & de toute espèce de provisions, à l'exception du poisson, du blé ou grain de toute espèce, & des légumes: attendu que le bon plaisir de S. M. a été de déclarer dans ledit ordre que ledit *embargo* ne s'étendrait pas aux vaisseaux ou navires chargés de provisions pour aucuns ports de l'Europe, à l'exception des ports appartenans à la France ou à l'Espagne, le tout sous certaines conditions & restrictions énoncées dans ledit ordre; & attendu que dans la conjoncture critique des affaires actuelles, il est nécessaire que ledit *embargo* s'étende aux ports appartenans aux Etats-Généraux des Provinces-unies, ainsi qu'à ceux qui appartiennent à la France & à l'Espagne, & qu'il comprenne, à l'égard des ports appartenans à la France, à l'Espagne & aux Etats-Généraux des Provinces-unies toutes les espèces de provisions, sans aucune exception: en conséquence, il est ordonné par S. M. en conseil, que ledit *embargo* s'étendra à l'avenir, & sera mis sur tous les vaisseaux & navires chargés dans les ports de la Grande-Bretagne, de bêtes à cornes, de porcs, de bœuf & porc salés, de beurre, fromage, & toute autre espèce de provisions destinées pour aucuns ports appartenans à la France, à l'Espagne ou aux Etats-Généraux des provinces-unies, & que ledit *embargo* continuera jusqu'à nouvel ordre sur tous les vaisseaux & navires qui se trouveront dans ce cas. Les très-honorables lords-commissaires du trésor de S. M., & les lords-commissaires de l'amirauté, donneront les instructions nécessaires pour que le présent ordre soit mis en exécution, autant qu'il leur appartiendra auparavant ».

La gazette de la cour du 13 de ce mois contient la proclamation suivante.

G E O R G E R O I.

Nous, prenant dans la plus sérieuse considération les hostilités justes & nécessaires dans lesquelles nous sommes engagés, & la rébellion dénaturée qui se soutient dans quelques-unes de de nos provinces & colonies de l'Amérique-septentrionale; attendant avec confiance du Dieu Tout-Puissant qu'il daignera répandre ses bénédictions spéciales sur nos armes, tant par terre que par mer, avons résolu, & de l'avis de notre conseil-privé, ordonnons par la présente qu'il sera observé un jour de jeûne public & d'humiliation dans cette partie de la Grande-Bretagne, appelée Angleterre, dans nos états de Galles & dans la ville de Berwick sur la Tweed, le mercredi, 21 Février prochain: afin que nous & notre peuple nous humiliant ainsi devant le Dieu Tout-Puissant, nous puissions en obtenir le pardon de nos péchés & faire monter en haut, de la manière la plus dévote & la plus solennelle nos prières & nos supplications près de la Majesté divine, la conjurant de détourner de dessus nos têtes les jugemens rigoureux que nos péchés multipliés & nos provocations ont justement mérités; à l'effet d'implorer ses bénédictions & son assistance sur nos armes & d'en obtenir le retour de la paix, sa perpétuité, la sûreté & la prospérité pour nous & pour nos royaumes: nous commandons strictement que ledit jeûne public soit observé avec révérence & dévotion par nos fideles sujets d'Angleterre, nos états de Galles, & la ville de Berwick sur la Tweed sous peine de telle punition que nous pourrions justement infliger à ceux qui négligeroient ou dédaigneroient de remplir un devoir si religieux & si nécessaire: afin que ledit jour soit solennisé avec plus d'ordre, nous avons donné des instructions aux très-révérends archevêques & aux révérends évêques d'Angleterre pour qu'ils composent une forme de prière relative à l'occasion, de laquelle il sera fait

15. Février. 1781.

287

*usage dans toutes les églises, chapelles & tous les autres lieux consacrés au culte divin, leur recommandant de prendre soin qu'elle soit distribuée à tems dans leurs diocèses respectifs.*

*Donné à notre cour de St. James, le 12 Janvier 1781 dans la 21me année de notre règne.*

Dieu sauve le Roi.

Le courier que la cour expédia le 22 du mois dernier à Pétersbourg, avec copie du manifeste du Roi contre les Etats - Généraux, en est de retour ici depuis le 17, chargé de dépêches importantes du ministre du Roi auprès de l'Impératrice de Russie. M<sup>r</sup>. de Simolin, ministre de cette Souveraine auprès de cette cour a reçu aussi le même jour des dépêches de sa cour, en conséquence desquelles ce ministre a été en conférence avec le lord Stormont, secrétaire d'état.

Le 19, il se tint à la cour un conseil extraordinaire, le Roi y étant, pour prendre en considération les dépêches reçues le 17 par un courier de Pétersbourg.

Il y a des avis qui disent, que les dommages qu'ont essuié nos isles de l'Amérique, par les ouragans du mois d'Octobre dernier, ne font pas aussi considérables qu'on avoit d'abord cru, & assurent que l'amiral Rodney s'étant présenté avec 14 vaisseaux de ligne & un corps de troupes devant la Martinique, s'en étoit rendu maître par capitulation. Mais cette dernière nouvelle, parfaitement semblable à celles que débitent tous les jours les agioteurs, a besoin d'une bonne confirmation.

Un courrier arrivé d'Irlande le 20 à la cour, y a apporté beaucoup de dépêches. La compagnie des Indes a reçu par la même voie la nouvelle de l'arrivée de onze de ses navires dans le port de Corcke-Havre le 9, venant de l'Inde & de la Chine sous l'escorte de 5 navires de ligne, & la compagnie en attend encore trois autres. Elle a aussi appris l'arrivée de plusieurs de ses navires à leurs destinations dans l'Inde; l'amiral Hughes s'y trouvoit avec une escadre de cinq vaisseaux de ligne, trois frégates & deux chaloupes du Roi, & sept vaisseaux armés au service de la compagnie. Au départ des navires de la compagnie, il y en avoit plusieurs de la compagnie hollandoise au cap de Bonne-Espérance, qui se dispoisoient à mettre à la voile pour revenir en Europe.

Extrait d'une lettre de Jersey en date du 10 de ce mois.

« Samedi dernier, à la grande surprise de chacun de nous, nous vîmes un événement très-extraordinaire, & qui, je crois étoit sans exemple. Huit-cents François commandés par un baron de Rullecourt, s'emparèrent de St. Hélier, sans avoir tiré un seul coup de fusil; le lieutenant-gouverneur qui étoit au lit en fut averti par un domestique; il se leva & vit sa maison enveloppée, on le fit sur le champ prisonnier & on le conduisit sur la place du marché: l'ennemi fit de même prisonnier tout ce qui tomba sous sa main & conduisit le tout à l'hôtel de la cour, où il força le lieutenant-gouverneur à signer des articles de capitulation: le commandant François fit ce qu'il put pour engager l'avo-  
cat



cat du Roi & d'autres habitans à signer ces articles, mais ils refuserent, & il leur permit de se retirer dans leurs maisons sous parole; il distribua alors des gardes pour empêcher que ces derniers ne joignissent les troupes qui se formoient sur l'éminence à l'ouest de la ville: la première démarche du baron fut ensuite d'obliger le lieutenant-gouverneur à écrire au capitaine ingénieur Mulcaster, au major Pierfon & aux autres commandans, de ne pas tirer un seul coup & de mettre bas les armes, parce qu'il avoit signé une capitulation: ces officiers prirent la résolution de ne pas obéir à un ordre pareil: le baron exigea ensuite que le lieutenant-gouverneur l'accompagnât pour tâcher d'obtenir cet acte de soumission; il prit en conséquence avec lui un parti d'environ 150 hommes, à l'approche desquels le brave Mulcaster fit feu; Mr. d'Auvergne inspecteur des travaux, se rendit au château & dit à la garnison que si elle ne se rendoit pas, il craignoit que les François ne pendissent le lieutenant-gouverneur & ne missent le feu à la ville: Mulcaster répondit qu'ils pouvoient pendre, brûler & aller au diable; que pour lui tant qu'il lui resteroit un homme pour défendre le château, il ne le rendroit pas pour sauver qui que ce fût.

Le major Pierfon, avec un parlementaire, descendit dans la ville pour demander le lieutenant-gouverneur: sur le refus qui en fut fait, il regagna l'éminence. Le commandant françois envoya à son tour un parlementaire avec le lieutenant-gouverneur, pour tâcher d'engager le major Pierfon & les autres officiers à se soumettre aux termes de la capitulation qu'il avoit signée; mais tous les officiers des troupes réglées & ceux des milices refuserent: ceux-ci déclarerent aux premiers que s'ils ne capituloient pas, ils les soutiendroient jusqu'à la dernière extrémité. Le major Pierfon répondit au lieutenant-gouverneur qu'il le regardoit comme un prisonnier aux ordres duquel il ne devoit

pas obéir. Le lieutenant-gouverneur répliqua qu'il feroit mieux de se rendre, parce qu'un renfort de 4000 hommes venoit de débarquer. Le major lui aiant demandé comment il le favoit : Eh ! répondit le gouverneur, c'est le baron qui le dit *sur son honneur*. — « Eh bien, continua le major, qu'ils soient 4 mille ou 10 mille, je défendrai cette isle pour le Roi mon maître ». Le parlementaire demanda alors une heure pour se retirer : le major n'accorda que 10 minutes, pendant lesquelles il observa que le baron avoit négligé d'occuper l'éminence à l'est de la ville : il détacha un parti, avec ordre de s'en emparer. Cette précaution prise, le major Pierfon attaqua la ville. Le corps qui avoit pris possession de l'éminence, descendant en même tems, attaqua l'ennemi de l'autre côté de la place du marché où il avoit établi son poste, défendu par le canon qu'il avoit disposé dans toutes les avenues. Le feu fut très-vif ; mais les François se trouvant pressés de tous côtés, ne purent tenir long-tems : leur commandant reçut une balle dans le menton, une qui traversa le col, une ou deux dans la cuisse, il mourut la nuit même, & a été inhumé avec les honneurs militaires : pendant tout le tems que le feu a duré, le baron tenoit le lieutenant-gouverneur sous le bras : l'ennemi a eu environ 100 hommes tués, 80 blessés, 380 ont été faits prisonniers, de notre côté nous avons fait une perte irréparable dans la personne du major Pierfon, dont une balle traversa le cœur au moment de la victoire ; point d'autre officier tué ou blessé ; peu de soldats dans l'un ou l'autre cas.

Les François ont débarqué à un endroit appelé le Rocher-Plat à la pointe le Roque, paroisse de Grouville, couverts par une batterie de deux canons : la descente s'est effectuée entre 10 & 11 heures du soir, après avoir passé devant un poste gardé par de la milice que commandoit un F\*\*\* qui dormoit ou affectoit de dormir : on le soupçonne un peu pour ne rien dire de plus, & tout

la garde est en prison : l'ennemi fut conduit jusqu'à la ville par un nommé Journeau, qui s'étoit enfui il y a deux ans de cette isle pour meurtre : nous l'avons aussi en prison : on a arrêté de même un maître Edouard Millais, fermier opulent & homme de mer, que des papiers trouvés & la déclaration même des François ont rendu suspect : dans le cours de la dernière guerre on avoit déjà soupçonné cet homme d'être un espion : après avoir pris possession des deux batteries, les François en braquerent les canons sur la campagne, & laissèrent 100 hommes d'élite tant pour les garder que pour couvrir leur retraite vers leurs bateaux où ils avoient laissé quelques piéces de campagne & environ 100 ou 200 hommes qu'on ne débarqua pas : dans ces entrefaites le capitaine Campbell, qui commandoit le 83<sup>me</sup> régiment, aiant reconnu le poste des François, & aiant remarqué que la garde ne consistoit qu'en une centaine d'hommes, se contenta des grenadiers pour l'attaquer : le lieutenant Robinson enleva le poste la baïonnette au bout du fusil, &c ; le reste de la lettre fait mention d'un Turc qui se trouvoit être de l'expédition, & à qui l'on avoit promis un ferrail composé des belles de Jersey : on parle aussi d'une lettre que le baron de Rullecourt écrivoit au chevalier de Luxembourg (dont la légion composoit tout le débarquement), & dans laquelle il faisoit des plaisanteries sur le compte de ce Mufisman.

L'ordre de mettre sur le champ à la voile, a été expédié, le 16 de ce mois, à l'amiral Darby. Il a 20 vaisseaux de ligne sous ses ordres & son premier objet sera l'approvisionnement de Gibraltar. Le prince W, Henry sert dans cette expédition. On prétend qu'ensuite quelques vaisseaux prendront la route du cap de Bonne-Espérance & des

autres possessions hollandoises dans les Indes-orientales (a).

(a Dans une circonstance où tout le monde est attentif à ce que les Anglois vont entreprendre de ce côté-là, nos lecteurs ne feront peut-être pas fâchés qu'on leur mette ici sous son *Histoire philosophique & politique* &c. sur l'état actuel des possessions hollandoises en Asie, & sur la facilité qu'il y auroit à s'en emparer. Tout homme, dit-il, accoutumé à calculer des probabilités, ne craindra pas d'avancer que la puissance hollandoise pourroit être détruite en Asie, avant que le gouvernement eût eu le tems de venir au secours de la compagnie des Indes. Ce colosse d'une apparence gigantesque, a pour base les Moluques. Six vaisseaux de guerre & 1500 hommes de débarquement, seroient plus que suffisans pour en faire la conquête. Cette révolution peut être l'ouvrage des François ou des Anglois . . . Tous ceux qui ont vu de près, & bien vu les Moluques, s'accordent à dire qu'elles ne tiendroient pas un mois contre les forces qu'on vient d'indiquer. Si comme il est vraisemblable, les garnisons, trop foibles de moitié, aigries par les traitemens qu'elles éprouvent, refusent de se battre, ou se battent mollement, la conquête seroit plus rapide. Pour lui donner le degré de solidité dont elle seroit digne, il faudroit s'emparer de Batavia; ce qui seroit moins difficile qu'il ne doit le paroître . . . L'obstacle le plus ordinaire au siège des places maritimes, est la difficulté du débarquement; rien n'est plus facile à la capitale de Java . . . L'ennemi une fois établi à terre, ne trouveroit qu'une cité immense, sans chemin couvert, défendue par un rempart, & quelques bastions bas & irréguliers, entourée d'un fossé, formé d'un côté par une riviere, & de l'autre par des canaux marécageux, qu'il seroit aisé de remplir d'eau vive . . . Mais,

lorsquand

Un courier expédié par le ministre de S. M. près de la cour de Russie, est arrivé ici

quand les fortifications seroient aussi parfaites qu'elles sont vicieuses, quand l'artillerie, qui est immense, seroit dirigée par des gens habiles, la place ne pourroit pas tenir : elle auroit au moins besoin de 4 mille hommes pour se défendre ; & elle en a rarement plus de 600 . . . Le plan de conquête que pourroit former la France, conviendrait également aux intérêts de la Grande-Bretagne ; avec cette différence, que les Anglois commenceroient par se rendre maîtres du cap de Bonne-Espérance, relâche excellent dont ils ont besoin pour leur navigation aux Indes. Le cap peut être attaqué par deux endroits ; le premier est la baie de la Table, à l'extrémité de laquelle est situé le fort. Mais, cette rade ouverte, où la violence de la mer n'est rompue que par une petite isle, est si mauvaise dans les mois de juin, juillet, août & sept., qu'on y a vu périr 25 vaisseaux en 1722, & 7 en 1736. Quoique les commodités qu'on y trouve la fassent préférer dans les autres saisons de l'année par les navigateurs, il est vraisemblable qu'on n'y tenteroit pas la descente ; parce que les deux côtés du port sont couverts de batteries, qu'il seroit dangereux & peut-être impossible de démonter. On préféreroit sans doute la baie Falso, qui éloignée de la première de 30 lieues par mer, n'est cependant du côté de terre, qu'à 3 lieues de la capitale. Le débarquement se feroit paisiblement dans cet asile sûr ; & les troupes arriveroient sans obstacle sur une hauteur qui domine le fort. Comme cette citadelle, d'ailleurs très-resserrée, n'est défendue que par une garnison de 300 hommes, ou de 400 au plus, on la réduiroit en moins d'un jour avec quelques bombes . . . La perte du Cap mettroit peut-être la compagnie dans l'impossibilité de faire passer aux Indes les secours nécessaires à la défense de ses établissemens, ou rendroit du moins ses secours moins sûrs

le 18 de ce mois. Les dépêches dont il étoit porteur, ont donné lieu le lendemain, à un conseil dont la longueur annonçoit assez leur importance. A son issue le même courier a reçu l'ordre de se tenir prêt à repartir sur le champ pour Pétersbourg. Le contenu de ces dépêches est si peu connu dans le public qu'on en rapporte de différens côtés des versions absolument contradictoires. L'Impératrice déclare, dit-on, que son attachement pour la Grande-Bretagne n'a point éprouvé de diminution, & qu'elle ressent un véritable chagrin de notre rupture avec la Hollande; mais elle ajoute que le traité qu'elle & d'autres Puissances ont contracté pour la conservation & le soutien du commerce neutre, doit subsister dans toute sa force, cette confédération étant absolument nécessaire pour la liberté & le bien de l'Europe. D'un autre côté, on a appris par des lettres particulières que lors de la signature du traité de neutralité, l'amiral Greigh & les autres officiers anglois qui servent dans la marine de l'Impératrice de Russie, l'ont priée de recevoir leurs démissions dans le cas où elle se détermineroit à agir offensivement contre la Grande-Bretagne. S. M. I. leur donna alors les plus fortes assurances du contraire &

---

*sûrs & plus dispendieux. Par la raison contraire les Anglois tireroient de grandes commodités de cette conquête, des avantages même immenses &c.*

ajouta que la Grande-Bretagne étoit la dernière des Puissances avec lesquelles elle pourroit jamais être entraînée à rompre. Cependant le bruit public est contraire à ce que ce discours semble promettre. Notre gouvernement a eu de plus une affaire inquiétante avec M<sup>r</sup>. Simolin, ministre de Russie, que nos gazettiers ont dit avoir été surpris faisant le métier d'espion. Il en a demandé une réparation éclatante, qu'on lui a promise.

Le 25 au matin, le lord George Gordon a été amené à la barre de la cour du banc du Roi, en vertu d'un *Writ d'Habeas corpus*. Avant la lecture des charges, le lord Gordon fit un discours d'environ une heure, dans lequel il témoigna d'abord sa surprise de ce que les portes du tribunal étoient fermées & de ce que son procès ne s'instruïsoit pas en présence de tous ses concitoyens: il déplora les défagrémens que la singularité de sa situation & la longue privation de sa liberté lui avoient fait éprouver, & il se plaignit du grand nombre de jurés appellés pour son jugement & de témoins appellés d'Ecosse même, hors de la juridiction de la cour, ne pouvant d'ailleurs imaginer ce qu'ils avoient à déposer à sa charge. Il dit enfin qu'étant accusé de haute trahison sans aucune spécification, il ne savoit ce qu'il avoit à faire pour prouver son innocence. Le clerk l'ayant interpellé selon l'usage, il se déclara *non coupable*. Ce prisonnier fut ensuite reconduit à la Tour, pour être ramené devant la cour, le 5 Février,

jour fixé pour son jugement. Il étoit en habit de deuil : le duc de Gordon , le lord William & un grand nombre d'amis l'accompagnoient. — On va instruire ici le procès à des mal-intentionnés, qui, par leurs menées illicites ont procuré à l'ennemi les signaux de la marine royale, au moïen desquels notre flotte marchande des deux Indes, tomba en proie à la flotte combinée au mois d'Août dernier.

Le comte de Belgiojoso, envoyé-extraordinaire de la cour de Vienne, a eu plusieurs entretiens avec nos ministres depuis quelques jours. On parle d'un tarif pour l'avantage du commerce entre l'Angleterre & les Pays-bas autrichiens, & l'on assure que le chevalier York se rendra incessamment à Vienne pour complimenter l'Empereur au nom de S. M. Britannique, sur son avènement au trône de ses ancêtres, & pour exécuter une commission particulière auprès de Sa Majesté Impériale. On entrevoit de plus en plus que s'il n'y a pas une prompte réconciliation entre l'Angleterre & la Hollande, la guerre deviendra générale en Europe.

On continue d'amener dans nos ports nombre de bâtimens hollandois enlevés par nos vaisseaux de guerre & armateurs, qui croisent en grand nombre & sont suivis tous les jours par d'autres; car l'avidité d'armer en course n'a jamais été si générale. Cependant la rupture avec la Hollande affecte beaucoup plusieurs branches de nos manufactures,



15. Février 1781.

297

factures, qui n'avoient d'autre débouché que les Provinces-unies pour passer dans les autres parties de l'Europe. Il en est de même des toiles-peintes & autres marchandises des Indes-orientales, dont l'usage est défendu en Angleterre. Mais ce commerce prendra peut-être un nouveau cours par les Pais-bas autrichiens.

## F R A N C E.

PARIS ( le 31 Janvier. ) Le Roi devoit chasser le 25 : mais, des affaires essentielles ayant exigé un conseil extraordinaire, S. M. a été occupée la plus grande partie de la journée avec ses ministres. M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes n'a pas assisté à ce conseil : depuis quelques jours il se sentoit incommodé ; & , la nuit dernière la fièvre ayant considérablement augmenté, son état ne laisse pas que de causer beaucoup d'inquiétude, sur-tout à ceux qui connoissent son amour pour le travail & son zèle pour le service du Roi. — M<sup>r</sup> de Pollinchove prêta le 14 de ce mois le serment ordinaire entre les mains du Roi pour la place de premier président du parlement de Douay.

L'établissement d'un conseil pour le département de la guerre, sous le ministre & secretaire-d'état de cette partie, est enfin décidé. Ce conseil sera composé de 4 lieutenants-généraux & de 24 inspecteurs de la cavalerie & de l'infanterie, présidés par un maréchal de France : ils seront partagés en 4 committés, à la tête de chacun desquels se

*II. Part.*

V

trouvera un des lieutenants-généraux. Parmi ceux-ci l'on nomme pour ces places le duc du Châtelet , le marquis de Poyanne , & le baron de Befenval. Le maréchal de Contades a accepté celle de président du conseil ; & il conservera en même tems son commandement en chef de l'Alsace. Ce conseil , où les 24 maréchaux-de-camp , nommés pour inspecter les troupes pendant 4 ans , feront les rapports , a été formé principalement pour prononcer sur le mérite des demandes d'emplois ou autres graces , pour la révision de toutes les ordonnances , même pour la confection , s'il en est besoin , d'un nouveau code militaire &c. Chaque committé rendra compte au conseil de ses décisions , qui y recevront leur sanction , sous la réserve néanmoins de l'approbation du secrétaire-d'état de la guerre. Par ce moïen ce ministre ne se trouvera plus exposé aux désagrémens , que le refus de sollicitations entraîne après lui. Il est encore question d'un autre conseil pour les finances & le contentieux de la guerre : l'on dit , que celui-ci fera composé de maîtres des requêtes.

Il a été proposé à notre gouvernement par la cour de Londres d'établir un cartel , pour permettre à des vaisseaux parlementaires de porter des vivres & autres provisions aux isles dévastées par l'ouragan du mois d'Octobre. On ne dit pas , qu'il y ait encore quelque chose de décidé à ce sujet , quoiqu'il soit certain , qu'on enverra bientôt dans ces établissemens précieux les rafraichissemens &

les secours, dont ils peuvent avoir besoin. Il s'en faut cependant, à ce que disent quelques avis, que nos possessions aient été autant maltraitées dans cette triste occasion que celles de nos ennemis. Suivant le rapport de M<sup>r</sup>. de Kergariou-Lochmaria, commandant la chaloupe le Chevreuil prise par les Anglois, la plus grande perte est celle des navires, qui tous ont été déradés & dispersés. La gazette de France contient à ce sujet l'article suivant.

Les gazettes de St. Domingue, du 14 Novembre dernier, font l'éloge des soins que s'est donné le chevalier de Monteil, commandant l'escadre du Roi, pour conserver & protéger les bâtimens du convoi déradé de la Martinique. Ce chef-d'escadre apprit ce désastre à la pointe de Laiguada, où il avoit été poussé & forcé de relâcher par l'ouragan, qui s'est fait également ressentir aux isles Sous-le-vent : il abandonna dès-lors ses projets hostiles pour ne s'occuper que du danger que couroient ces bâtimens ; & il fit sur le champ ses dispositions pour protéger les parages, où il prévoyoit qu'ils alloient être poussés. Les différentes croisieres, qu'il établit, eurent le succès qu'il avoit désiré ; & il escorta lui-même, jusqu'à la rade du Cap, les navires l'Union, le Comte d'Artois, & l'Elisabeth, qui faisoient partie de ce convoi. Quatre autres navires avoient été jettés sur la côte au sud de Porto-Rico. Le chevalier de Monteil y envoya sur le champ une frégate ; pour leur donner toute l'assistance, dont ils pouvoient avoir besoin ; il eut aussi la précaution de faire passer au sud de Saint-Domingue le vaisseau du Roi l'Actionnaire, pour la sûreté des bâtimens qui y seroient jettés. Enfin il paroît, que ce général n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit assurer la conservation

des bâtimens du commerce & des sujets du Roi, dans cette malheureuse circonstance.

Depuis le retour de la grande flotte, les travaux ont recommencé en ce port avec une activité incroyable. On a trouvé le moyen d'éclairer avec des réverbères, le parc, les chantiers & les arsenaux, de manière qu'on prolonge les travaux longtems après la fin du jour, ce qui étoit jusqu'ici sans exemple. 12 navires doublés en cuivre, font, à ce qu'on assure, destinés pour les grandes Indes. Il arrive journellement de nouvelles provisions. Tout ce qui peut entrer dans l'approvisionnement d'un vaisseau, est monté à un très-haut prix dans cette province. 24 bataillons sont commandés pour se rendre à Brest dans les premiers jours de Février. On pense que tout l'armement destiné pour l'Amérique - septentrionale, mettra à la voile du 10 au 15 du même mois. S'il en faut croire quelques personnes, M<sup>r</sup>. le comte d'Estaing l'accompagnera.

On parle beaucoup dans cette capitale de l'expédition tentée sur Jersey par 900 volontaires de Luxembourg, conduits par M<sup>r</sup>. de Rullecourt. On ne conçoit pas qu'avec si peu de monde quelques jeunes officiers aient prétendu s'emparer d'une île, où on peut assembler en peu d'heures près de 5000 hommes. Aussi est-il arrivé ce que les anciens, gens du métier, avoient prévu; nos 900 braves ont fait leur descente, ont étonné pendant quelques heures; puis ils ont été les uns tués, les autres faits prisonniers.

niers. Les jeunes gens sont à plaindre quand la présomption leur tient lieu d'instruction & d'expérience. Ils apprennent trop chèrement qu'il faut se défier de soi-même & avoir de la déférence pour les avis de ceux qui les ont devancés dans la même carrière. M<sup>r</sup>. de Rullecourt a été tué.

On écrit d'Auxerre que les défenses du Roi, qui depuis 1746 avoient suspendu l'élection du doyen de la cathédrale de cette ville, ayant été levées, le chapitre s'est assemblé, pour y procéder dans les formes ordinaires, & que le 10 de ce mois, il a élu pour doyen l'abbé de Robien, vicaire-général de ce diocèse & abbé de Saint-Mahé.

Henri-Marie-Bernardin de Ceillies de Rosset de Fleury, archevêque de Cambrai, vient de mourir dans la 73<sup>e</sup>. année de son âge. M<sup>r</sup>. le prince Ferdinand de Rohan archevêque de Bordeaux le remplace; M<sup>r</sup>. Decize évêque de Rhodès, est nommé à l'archevêché de Bordeaux; & M<sup>r</sup>. l'abbé de Colbert, vicaire-général de Toulouse, à l'évêché de Rhodès,

Le cimetière des Innocens vient d'être fermé en vertu d'un arrêt de la cour du parlement de Paris. Cet emplacement avoit été concédé par Philippe le Bel pour la sépulture des morts de la grande paroisse, devenue depuis celle de Saint Germain-l'Auxerrois. Il étoit situé hors de l'enceinte de la ville, & fort vaste alors, vu le petit nombre d'habitans que renfermoit Paris. Mais

depuis long-tems ce cimetiére se trouvoit au centre de la capitale, par l'agrandissement qu'elle n'a cessé de prendre sous les divers regnes; la population devenue beaucoup plus considérable, le nombre des sépultures a beaucoup augmenté; en sorte que la suppression de ce cimetiére étoit devenue depuis long-tems nécessaire. Un pareil amas de cadavres ne pouvoit que répandre l'infection dans cette enceinte, & conséquemment exciter les plus vives réclamations de la part des habitans qui environnent le cimetiére. Au mois de Juin dernier trois maisons de la rue de la Lingerie se trouverent méphitiques au point que les lumieres s'éteignoient à l'entrée des caves. Les locataires ne se permettoient plus d'y descendre. Deux tonneliers & un jeune homme manquerent de périr pour y avoir séjourné quelques instans. Trois maisons voisines commençoient déjà à être atteintes du méphitisme, qui, gagnant de proche en proche, auroit pu s'étendre beaucoup plus loin, & infecter toutes les caves des maisons de la rue de la Lingerie, adjacentes au cimetiére, sans la cessation subite des chaleurs (a).

On écrit de Lyon, que comme on y

---

(a) Comment accorder tout cela avec des observations parfaitement contraires? On fait que les fossoteurs qui respirent continuellement l'air des cadavres, vivent très-vieux & ne sont pas plus sujets aux maladies que les couvreurs qui jouissent de l'air le plus pur.

désiroit depuis long - tems de voir établir des paratonnerres , on a profité du petit séjour de l'abbé Bertholon dans cette ville , qui est sa patrie , pour le prier d'en diriger la construction. Les bârons de Saint-Just ont été les premiers à montrer l'exemple ; & afin que leur conducteur préservât à une plus grande distance , on lui a donné beaucoup d'élévation. Les administrateurs de l'hôpital de la même ville se sont également adressés à ce physicien , pour en élever un sur le dôme de ce magnifique édifice ,

---

pur. Je connois un monastere que l'odeur des morts enterrés dans l'église & dans le cloître , rend inhabitable pour quiconque auroit l'odorat bien vif. Cependant les religieux qui l'habitent , se portent bien & vivent longtems. De très-savans medecins assurent que cet air n'est pas nuisible , qu'il est même plus vital que tout autre air ; on a imprimé divers Mémoires où cette assertion est établie par des raisons & des observations sinon victorieuses , au moins plausibles & dignes d'un examen ultérieur ( 15 Juin 1777 , p. 169 ). Il paroît que ce n'est que l'excès qui fait ici le mal , que c'est l'énorme quantité de ces exhalaisons cadavéreuses qui produit l'extinction des lumieres & les autres effets de l'air fixe. Les odeurs les plus innocentes , celle du lis , du musc , de la lavande &c. quand elles ont un certain degré de force , sur-tout dans les endroits où l'air n'a point un cours libre , peuvent avoir des effets très-funestes. — Div. réf. sur les enterremens , 1 Déc. 1775 , p. 853. — 15 Juin 1777 , p. 280.

fice , & sa hauteur est de plus de 200 pieds. On en a aussi construit un sur le château de la Ferrandiere , qui appartient à M<sup>r</sup>. de Rivierieu , ancien commandant & prévôt des marchands ; un autre sur l'hôtel de M<sup>r</sup>. de Rocfort , &c (a).

On écrit de Boulogne sur mer , que l'évêque de ce diocèse désirant d'y faire fleurir la vertu , vient d'établir dans chaque paroisse où ce prélat est seigneur , un prix de sagesse , sous le nom de prix de la Rofiere , en faveur des filles pauvres & vertueuses. Le prix est de 100 écus , & celui de la paroisse Saint-Nicolas de la ville épiscopale , est de 500 liv. Le jour de la fête de ce Saint , on a célébré la première de ces fêtes dans cette paroisse. Parmi les trois filles qui avoient été présentées à l'évêque comme les plus vertueuses , il a cru devoir la préférence à celle qui , à mérite égal , étoit orpheline de pere & de mere , qu'elle avoit perdus à l'âge de 16 ans , & qui ,

(a) Il faut croire que ces Messieurs ne sont pas informés des ravages que les conducteurs ont faits en plus d'une occasion ( 1 Fév. 1778 p. 179. — 15 Septembre 1780 , p. 138 ), ni de ceux qu'ils doivent naturellement faire partout où la crédulité arbore cette scientifique marotte ( 1 Oct 1780 , p. 186 & autres ibid. ), ni les allarmanes disputes qui divisent les conducteurs ( 15 Juillet 1778 , p. 419. — 15 Fév. 1780 , p. 274 ), ni les plaisans échappatoires par lesquels ils se défendent contre les reproches des dupes ( 15 Fév. 1780 , p. 274 ).



quoique privée des secours de trois freres, matelots au service de Sa Majesté, & vivant seule, n'a dû sa subsistance qu'à son travail, & l'estime publique qu'à ses vertus. Le prélat a prononcé à cette cérémonie un discours touchant (a).

On se rappelle qu'on avoit proposé, il y a trois ans, pour sujet de prix d'éloquence, l'éloge de feu Mgr. le Dauphin, envisagé sous le point de vue d'un Prince chrétien & religieux. Les docteurs de Sorbonne n'ayant pas été assez satisfaits l'année dernière, d'aucuns des discours qui ont été envoyés au concours, le prix a été remis avec 1200 liv. de plus. Cette année M<sup>r</sup>. l'abbé de Boulogne vient d'obtenir la couronne que la religion décernoit au digne panégyriste du Prince qu'elle regrette encore.

#### P A Y S - B A S .

LA HAYE ( le 31 Janvier. ) Les Etats-Généraux ont rendu le 26 de ce mois plusieurs placards relatifs à la conjoncture actuelle.

---

(a) En approuvant le zele qui imagine & établit ces moyens de conserver dans l'esprit des peuples l'estime & la considération des bonnes mœurs; il ne faut pas oublier ce que nous avons dit ailleurs de leur foiblesse, & de l'impossibilité évidente de produire par des récompenses honorifiques ou utiles les fruits d'une vraie vertu. 25. Decemb. 1778, p. 610, & autres ibid.

tuelle. Leurs Hautes-Puissances ont entre autres levé l'*embargo*, qui avoit été mis sur les vaisseaux dans les ports de la république : elles ont permis le départ des bâtimens & le transport des effets appartenans aux Anglois, durant le terme de 6 mois, conformément à l'article XXXII du traité de Breda, sous la condition que la cour de Londres accorde réciproquement la même permission : elles ont défendu l'exportation des munitions de guerre ou navales & de toute espece de grains vers les ports de la Grande-Bretagne, ainsi que la contrebande à bord de navires neutres. Elles ont également prohibé toute navigation vers l'étranger, de même que la pêche du hareng & celle de la baleine, sous peine d'une amende de 20 mille florins, exemptant néanmoins de cette prohibition les navires neutres, pourvus des certificats & passeports nécessaires ; ceux de la compagnie des Indes-orientales & de la compagnie des Indes-occidentales, à condition que ces derniers soient montés au moins de 80 à 100 hommes ; les bâtimens employés à la navigation intérieure du pais ; & les bateaux qui font la pêche de la marée & ne sont montés que de 3 hommes & d'un mouffe. Enfin Leurs Hautes-Puissances ont défendu le transport de tous effets ou marchandises des pais étrangers vers les états du Roi de la Grande-Bretagne à bord de bâtimens hollandois, ainsi que la vente ou l'affrètement de navires à des sujets britanniques &c.

Tous ces placards, & ceux que les Etats-Généraux ont rendus précédemment à l'occasion de la rupture avec la cour de Londres, vont avoir leur exécution dans la Zeelande, les états de cette province aiant enfin accédé, sous certaines protestations & réserves, aux mesures prises par les six autres provinces, qui composent cette république; & ils ont fait faire à l'assemblée des Etats-Généraux une déclaration en conséquence.

Leurs Hautes - Puissances ont fait expédier pour la célébration d'un jour solennel, de jeûne & de prières, une lettre circulaire, dont voici le commencement.

*Nobles & Puissans Seigneurs.*

*Lorsque l'année dernière nous célébrions dans notre solennité nationale les bienfaits accumulés du Très-Haut, qui nous avoit fait jouir des inestimables douceurs de la paix, au milieu des calamités d'une guerre dont le feu continuoit de désoler tant de nations, & d'étendre ses flammes chez nos voisins, il eût été naturel, que plus inquiets sur nous-mêmes, nous eussions craint que l'abus de notre prospérité n'en abrégât le terme, & ne nous enveloppât dans ces mêmes calamités, qui nous ont appelés en vain à recevoir instruction.*

*On ne sauroit fermer l'oreille impunément aux avertissemens réitérés que la sage Providence daigne adresser aux nations de la terre: actuellement l'obscurité se renforce sur nos têtes au lieu de se dissiper. De*

nouveaux malheurs, qui affligent l'humanité & dont l'Europe entière est émue s'ouvrent à nos regards étonnés : déjà les flammes de l'incendie ont atteint cette république par l'invasion hostile des biens de ses habitans, & le coup est d'autant plus sensible, qu'il part de la main d'un allié, avec qui nous avons vécu, depuis plus d'un siècle, dans la plus intime amitié & alliance.

Après nous avoir comblés des richesses de sa bénignité & de sa longue attente, le Suprême Gouverneur de l'univers commence à nous châtier de l'abus de ses faveurs. La décadence rapide de la religion, tant dans la croyance de la vérité qu'elle enseigne, que dans la pratique des vertus qu'elle prescrit, les déplorables progrès de la licence dans les maximes & de la corruption dans les mœurs ; l'esprit de frivolité, de relâchement & de mollesse qui gagne à vue d'œil dans notre sein ; tout, en un mot, donne lieu de craindre les plus formidables effets du courroux céleste, lorsque des châtimens trop mérités semblent prendre tout d'un coup la place d'une bonté obstinément méprisée.

Les dangers néanmoins qui nous menacent, ne seroient ni sans ressource ni sans remède, si une sincère repentance nous ramenoit au devoir sans délai. En ce cas, loin de tomber dans l'abattement & dans le désespoir il y auroit moyen de nous relever par une humiliation profonde sous la main de Dieu, si une réforme générale de nos sentimens & de nos mœurs étoit immé-

diatement

15. Février 1781.

309

diatement l'effet de nos allarmes, si la vue du péril, en nous faisant élever des regards de soumission, de dépendance & de confiance sur ce grand Etre qui balance le sort des empires, rendoit à notre dévouement pour lui l'ardeur & la réalité dont à peine il a reçu la forme, si dans ce renouvellement national on voïoit l'amour pour la patrie plus vigilant & plus actif que jamais, se reproduire dans les efforts d'une vertueuse emulation, qu'est-ce qui nous empêcheroit d'oser attendre du Dieu des miséricordes, non-seulement la suspension de notre perte, & la prolongation de sa patience, mais son appui, son secours & le renouvellement des jours de délivrance qu'il fit voir tant de fois à nos peres. Un peuple qui craint Dieu, est au-dessus de toute autre crainte.

C'est dans ces sentimens, qu'afin de relever & de soutenir les espérances de la nation au milieu des circonstances critiques où elle se trouve, nous avons jugé à propos d'ordonner un jour solennel de jeûne, de prieres, & d'actions de grâces dans toute l'étendue des Provinces-unies, païs associés, villes & lieux de leur dépendance & d'en faire la célébration au mercredi 14 Février, pour adorer & magnifier, dans toutes les églises du païs le nom du Dieu fort & puissant, dont la volonté suprême élève & abaisse les nations, pour reconnoître dans une humiliation profonde, le juste & souverain empire de sa providence paternelle,

pour mettre nos personnes, nos familles, notre patrie sous sa puissante protection, pour déplorer au pied de son trône le malheur & l'aveuglement criminel de nos transgressions & des iniquités accumulées dont nous nous sommes rendus coupables en payant ses bienfaits d'ingratitude & de désobéissance, pour le supplier de nous pardonner nos péchés, de nous continuer son support, d'écarter de nous les malheurs, qui nous menacent, & de nous délivrer de ceux dont nous gémissons, de nous préserver des horreurs de la guerre, ou d'en rendre les suites heureuses & salutaires, & pour le conjurer enfin de nous aider par sa grace à soutenir notre repentance, à justifier nos promesses d'amendement & à montrer par une réforme générale dans tous les ordres de l'état, que nous avons rendu nos cœurs, à sa religion & à son service.

ROTTERDAM (le 31 Janvier.) Cet après-midi à 3 heures, l'on a reçu ici par un exprès d'Ostende des lettres du 29 Janvier portant, " que Mr. de Simolin, envoyé de l'Im-  
" pératrice de Russie, venoit de quitter la  
" cour de Londres sans prendre congé; &  
" que le 28 il avoit passé par Ostende une  
" estafette, qu'on croit porter en Russie au  
" ministre britannique l'ordre de quitter Pé-  
" tersbourg ". Quelques lettres attribuent le départ de Mr. Simolin, à des injures contre sa personne inférées dans les gazettes de Londres, où il étoit accusé d'espionnage; mais il paroît bien certain que ce ministre n'a pu quitter Londres sans un ordre exprès de la cour.

OSTENDE (le 1 Février.) L'activité de notre commerce s'accroit en proportion des

troubles qui nous environnent. Une affluence incroyable de navires de toutes les nations, rend à notre port en partie toute son ancienne splendeur. — Le navire la *Dlle. Cornelia*, cap. Tobias, portant pavillon hollandais & venant de *Gyxon* avec un chargement de marons & de noisettes, a échoué sur nos côtes, mais on espere sauver le bâtiment & la cargaison. — Un bâtiment hollandais de 150 tonneaux, nommé la *Galere d'Amsterdam*, cap. *Romke Freddericks*, chargé de coton à Salonique & allant, à ce que l'on prétend, la peste à bord, se trouvoit le 30 Novembre dernier, à *Ostende*, & a reçu l'ordre de quitter le port sur le champ. Les consuls des nations étrangères en ont été prévenus, afin qu'ils en rendissent compte à leurs cours. La nôtre a donné ordre, en date du 19 Décembre, qu'on ne le laissât approcher d'aucun de nos ports & d'aucun lieu de débarquement. On écrit de *Lubeck* que ce malheureux bâtiment se trouve en effet dans la mer baltique & qu'il a voulu entrer à *Kiel*, d'où conformément à cette ordonnance, il a été forcé de s'éloigner. Sur cet avis, le gouvernement a renouvelé les ordres les plus sévères pour qu'il ne puisse aborder dans aucune des parties des états de *S. M.*

## NOUVELLES DIVERSES.

Des lettres de *Constantinople* mandent qu'on avoit craint de voir la flotte entiere, devenir la proie des flammes. Une frégate étoit déjà embrasée: l'activité des soins du capitain-bacha qui s'y fit transporter quoique malade, & la sagesse des ordres qu'il donna, firent enfin évanouir le danger.

On vient de recevoir la triste nouvelle que *Marie-Anne-Victoire*, Reine-douairiere de Portugal, sœur du Roi d'Espagne, est décédée le 7 Janvier. Cette Princesse étoit née le 31 Mars 1718. Elle a été mariée le 29 Janvier 1729 avec *Joseph I.*, Roi de Portugal.

On dit que l'Empereur a demandé aux Etats-Généraux des Provinces-unies un compte exacte des revenus que la république a tirés des villes-barrières des Pais-bas & combien il en a été employé à la réparation des fortifications desdites villes. — On croit qu'après le grand deuil, ce Monarque fera connoître le choix de ses ministres. On assure que les présidens des tribunaux devront tous les 6 mois envoyer à S. M. I. une note exacte du caractère & de la conduite de leurs subalternes, en vue de les connoître & de juger par elle-même jusqu'à quel point elle peut s'y fier. Ces mêmes présidens ont ordre de lui présenter à l'avenir eux-mêmes en personnes leur rapport par écrit.

Des lettres de Londres en date du 30 Janvier, ne font pas mention du départ de Mr. Simolin, annoncé si positivement par les novellistes hollandais. — La prise de la Martinique par Rodney ne s'est pas confirmée; au contraire les lettres de Paris disent que cet amiral & le général Vaughan aiant fait une descente dans cette isle le 16 Décembre, ont été obligés de se retirer avec précipitation. Les mêmes lettres parlent de la prise de Pensacola par les Espagnols, mais on ne fait pas encore si l'on peut compter sur cette nouvelle.

\* Les membres de la Confrairie de St. Sébastien dite *Schützen-Bruderschaft*, établie à Luxembourg, ont fait célébrer le 16 Janvier, dans l'église des R. P. Dominicains, un service solennel pour le repos de l'ame de S. M. l'Impératrice-Reine, leur bienfaitrice particuliere. Les inscriptions qui concouroient à orner l'église dans cette funébre cérémonie, exprimoient leur douleur comme leur reconnoissance.

---

Dans le dernier Journal p. 206 l. 31 *elles*, lisez *elle*. — P. 231. l. 24: *Haya*, lisez *Hoya*.